

NUMÉRO
1

JANVIER
2008

Art.
La direc
ressée,
nelle

- Direc
- Directio
ion de l'encadre
l'encadrement
ale des ressour
de gestion d'

de l'en
es affair
et met en œuvr
naires, la poli
eis d'encadr

ment :
inancière
sein de la
recrutement,
érieur

de l'entretie
onnées sur les
et les ressource
Elle s'appuie sur
spécifique de pr
dans le cadre de
verge la

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

ations
s organisme
elle coordonne l
des contrats plu
avec ces organis
ainsi que la pré
e programm
étaires

OS
eur, s'e

TI
égation
naire, s

at don
ahs, l'é
or, n

Monsi
ité de
nt de

direction
gestion
s carr

es et
vision
s ains

s de g
social
lle des
le des

nspos
on pré
fectifs
des s

eréhi
ionnel
es
taires

se, p
t

x ag
s

est donné
à l'effe
ur seco
et con

Monsieur
signer, a
et dan
néo

la MOIS
m du délé
mités de
à l'ap

teur de
régional,
s dispon
nisme

de l'unit
APPÉ

ARE
i

DU 25

ansport
ction des é
vires et des
orer la pol
our les

s de gestio
vires commu
de gestio

nce
aux ag
visionnelle
est chargé
ressourc
ur et d'

ays a
agréés
études d
33. - La sous
études de ges
visionnelle, st
affaires

déléga
ion prévis
Chargée
de DÉ

ite, tr
SION

n s
060

cernant
tion généra
tion et à la
0605

sonnels
l'enseign
lisation du
R08
du

articipe,
t supérieu
t ressource
é du 27
2006

ressources
ur les enseign
périeur et de la
statistique de
2006 pr

un D
seigneme
sources hu
cution bud
t nomin
au

érieur,
es 20
ire. à des
ad

060
7
ing de

il d'adm
omination

ons de
tration
du conseil

ne na
administr

u la
t de lar
n du Cen

est
rche so
national

ique
recherch

scientifi

. n b
006DR
du 01-
2006

rection de
tion de la str
de la direc
erche et de l'inn
a les orientations
iques de la rec
ette

n,

33. - La sous
visionnelle, st
naires

o

o

o

CNRS

CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

es.

es enseign
périeur et de la
sous-direction
études de ges
visionnelle, st
es affaires c
année d'

che
s

pt

ysic

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Nathalie ARLAUD
M^{me} Véronique BRISSET-FONTANA
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 68465 - 01-2008

ISSN 1148-4853

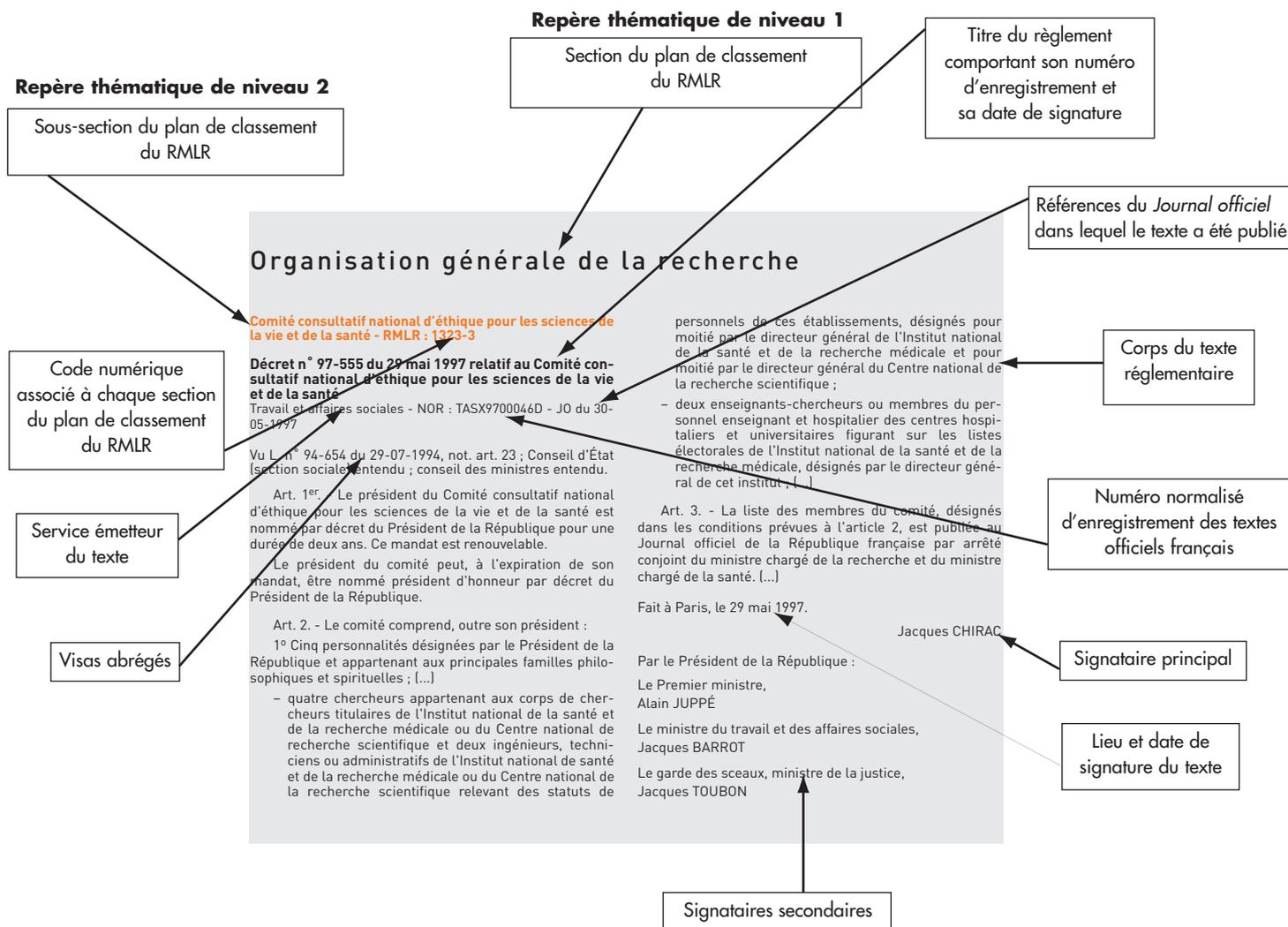
Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale du CNRS	5
Structures fonctionnelles (RMLR : 245)	5
Décision n° 070136DAJ du 28 novembre 2007 portant modification de la décision portant création de la direction des affaires européennes (DAE) et de la direction des relations internationales (DRI) ..	5
Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) (RMLR : 271)	5
Décision n° 070014IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Eaux et territoires »	5
Décision n° 070015IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Particules et univers : observation, données, information »	5
Décision n° 070016IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Longévité et vieillissement »	6
Décision n° 070017IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Amazonie »	6
Unités de recherche (RMLR : 2721)	6
Décision n° 070022SPHM du 31 octobre 2007 portant changement du numéro de la FR n° 3104 - PHYSTAT-SUD	6
Décision n° 070032SCHS du 31 octobre 2007 portant création de l'USR n° 3134 - Centre d'études alexandrines et nomination du directeur	6
Unités de service (RMLR : 2741)	7
Décision n° 070020SCVI du 31 octobre 2007 prorogeant l'UPS n° 2682 - Molécules et cibles thérapeutiques	7
Relations et échanges avec l'extérieur	8
Grouperments d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)	8
Arrêté du 30 octobre 2007 portant désignation des autorités chargées de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le GIP « Arronax »	8
Décret n° 2007-1602 du 12 novembre 2007 soumettant la société Grand Equipement national de calcul intensif (GENCI) au contrôle économique et financier de l'Etat	8
Associations et fondations (RMLR : 304)	8
Décret du 27 novembre 2007 portant approbation des statuts d'une fondation de coopération scientifique « Infectiopôle Sud »	8
Autres accords-cadres (RMLR : 3212)	8
Décret n° 2007-1591 du 9 novembre 2007 portant publication de l'accord complémentaire à l'accord-cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela en matière de coopération universitaire, signé à Caracas le 25 janvier 1999	8
Questions administratives et juridiques générales	11
Bases de données (RMLR : 4111)	11
Décision n° 07P002DSI du 31 octobre 2007 portant création du système d'information SIRHUS ayant pour objet la gestion et le pilotage des ressources humaines du CNRS	11
Présentation des documents (RMLR : 431)	11
Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés)	11

Les personnels du CNRS	16
Hygiène et sécurité - Médecine de prévention (RMLR : 5238)	16
Décision n° 070060DRH du 30 octobre 2007 relative à la revalorisation de la rémunération des médecins de prévention du CNRS	16
Autres primes (RMLR : 5312-34)	16
Note du 16 avril 2007 concernant les modifications de la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information	16
Autres indemnités (RMLR : 5312-35)	18
Décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés	18
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	19
Dons et legs (RMLR : 6333)	19
Décision n° 070078DAJ du 7 novembre 2007 acceptant la libéralité consentie par Mlle Denise LOUIS	19
Tarifs (RMLR : 6334)	19
Décision n° 07R011DFI du 10 septembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 122 - Institut montpellierain de biologie	19
Décision n° 07R014DFI du 8 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 6118 - Géosciences Rennes	19
Décision n° 07R015DFI du 21 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 6118 - Géosciences Rennes	20
Décision n° 07R016DFI du 26 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG)	20
Décision n° 07R017DFI du 30 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 2167 - Centre de génétique moléculaire	25
Contrôle interne des achats (RMLR : 6342-27)	25
Décision n° 07R226DFI du 29 novembre 2007 portant création de la commission permanente des achats (CPA)	25
Décision n° 07R241DFI du 29 novembre 2007 portant rémunération des rapporteurs et personnalités extérieures au CNRS, membres de la commission permanente des achats (CPA)	26
Mesures particulières	27
Comités, conseils et commissions	27
Arrêté du 29 octobre 2007 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique	27
Arrêté du 13 novembre 2007 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique	27
Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (69ème séance) du jeudi 18 octobre 2007	27
Note n° 070001ELEC du 12 novembre 2007 proclamant les élus à la commission administrative paritaire du CNRS « Sciences de la communication »	28
Décision n° 070017SGCN du 13 novembre 2007 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique	28
Décision n° 070018SGCN du 16 novembre 2007 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique	28
Décision n° 0700019SGCN du 28 novembre 2007 relative à la vacance de sièges au sein des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique	28

Décision n° 070020SGCN du 30 novembre 2007 relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique	29
Décision n° 070108DR01 du 1 ^{er} octobre 2007 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire de l'UMR n° 8156 - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux – Sciences sociales, politiques, santé (IRIS).	30
Décision n° 070119DR01 du 27 novembre 2007 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8118 - Laboratoire de physiologie cérébrale	30
Décision n° 070133DR07 du 21 novembre 2007 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires	30
Décision n° 070049DR16 du 8 novembre 2007 portant renouvellement des membres élus et nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange	31
Décision n° 070051DR16 du 13 novembre 2007 portant prolongation du mandat des membres élus et nommés du comité paritaire de gestion du restaurant du site du campus Gérard Mégie	31
Nominations	32
Fin de fonctions	35
Délégations de signature	36
Informations générales	57
Textes signalés	57

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Structures fonctionnelles – RMLR : 245

Décision n° 070136DAJ du 28 novembre 2007 portant modification de la décision portant création de la direction des affaires européennes (DAE) et de la direction des relations internationales (DRI)

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070023DAJ du 10-04-2007 ; avis du comité technique paritaire des personnels du CNRS du 08-11-2007.

Art. 1^{er}. - Les articles 4 et 5 de la décision n° 070023DAJ du 10 avril 2007 susvisées sont supprimés.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) – RMLR : 271

Décision n° 070014IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Eaux et territoires »

Indicateurs, programmation, allocation des moyens

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; D. du 19-01-2006 ; avis du Conseil scientifique du CNRS du 09-10-2007 ; approbation du CA CNRS du 18-10-2007 ; avis conforme de la Présidente.

Art. 1^{er}. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Eaux et territoires ». La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à 3 ans.

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe¹ à la présente décision.

Art. 3. - Le siège du programme est l'unité propre de service IPAM (UPS n° 3030).

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Bernard DELAY, directeur de recherche.

Art. 5. - M. Bernard DELAY, directeur de recherche, est nommé directeur du programme. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la répartition des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Le secrétaire général, le directeur du département scientifique concerné et de l'unité propre de service IPAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) – RMLR : 271

Décision n° 070015IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Particules et univers : observation, données, information »

Indicateurs, programmation, allocation des moyens

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; D. du 19-01-2006 ; avis du Conseil scientifique du CNRS du 09-10-2007 ; approbation du CA CNRS du 18-10-2007 ; avis conforme de la Présidente.

Art. 1^{er}. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Particules et univers : observation, données, information ». La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à 4 ans.

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe¹ à la présente décision.

Art. 3. - Le siège du programme est l'unité propre de service IPAM (UPS n° 3030).

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Michel SPIRO, ingénieur.

Art. 5. - M. Stavros KATSANEVAS, professeur des universités, est nommé directeur du programme. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la répartition des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Le secrétaire général, le directeur du département scientifique concerné et l'unité propre de service IPAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

¹ Annexe non publiée.

Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) – RMLR : 271**Décision n° 070016IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Longévité et vieillissement »**

Indicateurs, programmation, allocation des moyens

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; D. du 19-01-2006 ; avis du Conseil scientifique du CNRS du 09-10-2007 ; approbation du CA CNRS du 18-10-2007 ; avis conforme de la Présidente.

Art. 1^{er}. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Longévité et vieillissement ». La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à 4 ans.

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe¹ à la présente décision.

Art. 3. - Le siège du programme est l'unité propre de service (UPS) IPAM, n° 3030.

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Marie-Françoise COUREL, directeur d'études.

Art. 5. - M. Jean MARIANI, praticien hospitalier - professeur des universités, est nommé directeur du programme et M. Patrick LEMAIRE, professeur des universités, est nommé co-directeur. Ils ont pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Ils assurent la répartition des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Le secrétaire général, le directeur du département scientifique concerné et l'unité propre de service IPAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) – RMLR : 271**Décision n° 070017IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Amazonie »**

Indicateurs, programmation, allocation des moyens

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; D. du 19-01-2006 avis du Conseil scientifique du CNRS du 09-10-2007 ; approbation du CA CNRS du 18-10-2007 ; avis conforme de la Présidente.

Art. 1^{er}. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Amazonie ». La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à 4 ans.

¹ Annexe non publiée

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe¹ à la présente décision.

Art. 3. - Le siège du programme est l'unité propre de service IPAM (UPS n° 3030).

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Bernard DELAY, directeur de recherche.

Art. 5. - M. Alain PAVE, directeur de recherche, est nommé directeur du programme. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la répartition des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Le secrétaire général, le directeur du département scientifique concerné et l'unité propre de service IPAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721**Décision n° 070022SPHM du 31 octobre 2007 portant changement du numéro de la FR n° 3104 - PHYSTAT-SUD**

Mathématiques, physique, planète et univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 070010SPHM du 08-10-2007 ; avis du directeur du département scientifique MPPU.

Art. 1^{er}. - La décision n° 070010SPHM susvisée est modifiée comme suit :

la « FR n° 3104 » devient « FR n° 3153 ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721**Décision n° 070032SCHS du 31 octobre 2007 portant création de l'USR n° 3134 - Centre d'études alexandrines et nomination du directeur**

Sciences humaines et sociales

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 998786DCAJ du 18-06-1999 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du directeur du département SHS.

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} juin 2007, l'USR n° 3134 - Centre d'études alexandrines :

Département(s) scientifique(s) : Sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Section(s) d'évaluation : 32-33

Sa mission et l'orientation générale de ses recherches sont les recherches archéologiques et notamment les fouilles de sauvetage, les recherches historiques portant sur Alexandrie, le delta égyptien et l'espace méditerranéen.

A compter de cette même date, l'UMS n° 1812 est supprimée.

Art. 2. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 3. - Nomination

M. Jean-Yves EMPEREUR, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité de service et de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité. Il doit donner son accord à toute affectation de moyens à des membres de l'unité par des tiers. Il est responsable du choix des chercheurs en formation.

Art. 4. - Locaux

L'USR dispose de locaux sis 50, rue Soliman Yousri, 21131 Alexandrie (Egypte), loués pas l'USR.

Art. 5. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au Centre national de la recherche scientifique.

Art. 6. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 7. - Comité d'évaluation

L'unité de service et de recherche est dotée d'un comité d'évaluation chargé, notamment, de présenter au responsable de l'unité toute recommandation utile sur l'orientation des activités.

Art. 8. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR : 2741**Décision n° 070020SCVI du 31 octobre 2007 prorogeant l'UPS n° 2682 - Molécules et cibles thérapeutiques**

Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 030005SCVI du 19-02-2003 ; sur proposition du directeur du département SDV.

Art. 1^{er}. - Par dérogation à la décision du 19 février 2003 susvisée, l'UPS n° 2682 - Molécules et cibles thérapeutiques, mentionnée ci-dessus, est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008.

Art. 2. - M. Laurent MEIJER, directeur de recherche au CNRS, est maintenu dans ses fonctions de directeur de l'UPS n° 2682 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Groupements d'intérêt public (GIP) – RMLR : 303

Arrêté du 30 octobre 2007 portant désignation des autorités chargées de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le GIP « Arronax »

Économie, finances et emploi – NOR : ECEU0767714A - JO du 14-11-2007, p. 18668, texte n° 34

Par arrêté de la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en date du 30 octobre 2007, M. Hubert REDON et M. Jean-Paul TRIBALLIER, contrôleurs généraux de 1^{re} classe, sont désignés conjointement pour exercer le contrôle économique et financier de l'Etat prévu par le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié sur le groupement d'intérêt public Arronax.

Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

Décret n° 2007-1602 du 12 novembre 2007 soumettant la société Grand Equipement national de calcul intensif (GENCI) au contrôle économique et financier de l'Etat

Économie, finances et emploi – NOR : ECEU0766306D - JO du 14-11-2007, p. 18659, texte n° 10

Vu D. n° 55-733 du 26-05-1955 mod., not. art. 3 (3°) ; statuts de la société Grand Equipement national de calcul intensif (GENCI).

Art. 1^{er}. - La société Grand Equipement national de calcul intensif (GENCI) est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat.

Art. 2. - La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,
Christine LAGARDE

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie PÉCRESSE

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,
Eric WOERTH

Associations et fondations - RMLR : 304

Décret du 27 novembre 2007 portant approbation des statuts d'une fondation de coopération scientifique « Infectiopôle Sud »

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRR0770436D - JO du 29-11-2007, p. 19399, texte n° 14

Par décret en date du 27 novembre 2007, sont approuvés les statuts¹ de la fondation de coopération scientifique dite « Infectiopôle Sud », dont le siège est dans l'académie d'Aix-Marseille.

Autres accords-cadres - RMLR : 3212

Décret n° 2007-1591 du 9 novembre 2007 portant publication de l'accord complémentaire à l'accord-cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela en matière de coopération universitaire, signé à Caracas le 25 janvier 1999²

Affaires étrangères et européennes – NOR : MAEJ0769189D - JO du 11-11-2007, p. 18550, texte n° 1

Vu arts. 52 à 55 Constitution ; D. n° 53-192 du 14-03-1953 mod. ; D. n° 77-379 du 28-03-1977 .

Art. 1^{er}. L'accord complémentaire à l'accord-cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela en matière de coopération universitaire, signé à Caracas le 25 janvier 1999, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. - Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères et européennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 2007.

Nicolas SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
François FILLON

Le ministre des affaires étrangères et européennes,
Bernard KOUCHNER

¹ Les statuts peuvent être consultés au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

² Le présent accord est entré en vigueur le 25 janvier 1999.

ACCORD COMPLÉMENTAIRE

À L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION CULTURELLE,
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA EN
MATIÈRE DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela, ci-après désignés « les Parties »,

Vu l'Accord-cadre de coopération culturelle, scientifique et technique, signé à Caracas le 15 novembre 1974, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela, désireux de renforcer leur coopération universitaire,

Sont convenus de ce qui suit :

Art. I. - Le présent Accord Complémentaire a pour objet de renforcer et développer, sur la base du bénéfice mutuel, la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et vénézuéliens.

Pour ce faire, les Parties s'engagent à mettre en oeuvre conjointement des programmes de formation à et par la recherche (spécialisation, doctorat et post-doctorat) ou des projets de recherche de haut niveau en faveur des institutions, chercheurs, enseignants et étudiants participant à ces programmes ou projets.

Art. II. - La mise en oeuvre du présent Accord complémentaire est confiée à des Comités nationaux désignés par les instances compétentes respectives.

Pour la Partie française, le Comité est désigné et coordonné par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Pour la Partie vénézuélienne, le Comité est désigné et coordonné par le « Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Tecnológicas (CONICIT) », la « Fundación Gran Mariscal de Ayacucho (FUNDAYACUCHO) » et le « Núcleo de Consejos de Desarrollo Científico, Humanístico y Tecnológico » et équivalents (CDCHT).

Les deux Comités sont chargés de :

- a) publier périodiquement des appels à proposition dans chaque pays ;
- b) évaluer les dossiers présentés dans le cadre de ces appels à propositions ;
- c) procéder à une sélection des projets préalablement évalués lors d'une réunion annuelle conjointe tenue alternativement en France et au Venezuela ;
- d) proposer la programmation des moyens à attribuer aux projets en cours ou retenus ;
- e) élaborer un rapport d'activité destiné aux instances nationales compétentes et leur proposer des priorités d'action ainsi que, le cas échéant, des mesures visant à faciliter l'application du présent Accord ;
- f) faciliter, dans le respect des législations en vigueur dans chaque Etat, les démarches visant à la reconnaissance des diplômés universitaires respectifs.

Art. III. - Cet Accord Complémentaire est mis en oeuvre sous la forme de projets élaborés conjointement par des équipes françaises et vénézuéliennes, selon les normes en vigueur dans chacune des institutions impliquées. Les programmes ou projets doivent engager des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche. Toutefois, les instances nationales compétentes peuvent définir, d'un commun accord, des priorités publiques ou privées, thématiques ou géographiques.

La durée maximum des programmes ou projets est de quatre ans. Chaque projet fait l'objet d'une évaluation pendant son exécution. Des prolongations exceptionnelles peuvent être accordées au cas par cas, après évaluation.

Pour chaque projet les comités désignent conjointement un coordinateur français et un coordinateur vénézuélien.

Les coordinateurs sont les responsables scientifiques du projet et sont chargés de veiller à son bon fonctionnement.

Les coordinateurs remettent, chaque année, au comité national compétent, un rapport d'exécution et une proposition d'action pour l'année suivante. Si les comités portent une appréciation défavorable sur l'avancement du projet, ils peuvent décider de le réorienter ou de l'interrompre.

Le Comité national peut faire appel à des experts pour participer à l'évaluation des rapports d'exécution présentés par les coordinateurs.

Les coordinateurs remettent un rapport final dans un délai de deux (2) mois après la fin du projet.

Art. IV. - Les projets peuvent inclure l'une ou plusieurs des activités suivantes :

1. Mission de travail d'enseignants-chercheurs et de chercheurs français et vénézuéliens.
2. Formation doctorale d'étudiants français à temps complet au Venezuela ou par des séjours alternés en France et au Venezuela, notamment dans le cadre de procédures de co-tutelles, selon les normes et politiques de la Partie française.
3. Formation doctorale d'étudiants vénézuéliens à temps complet en France ou par des séjours alternés au Venezuela et en France, notamment dans le cadre de procédures de co-tutelles, selon les normes et politiques de la Partie vénézuélienne.
4. Formations post-doctorales par l'échange d'enseignants-chercheurs et de chercheurs français et vénézuéliens.
5. Réalisation d'activités complémentaires aux études doctorales, telles que colloques ou séminaires, sur proposition conjointe des deux Parties.

Art. V. - Dans la limite et dans le cadre des disponibilités budgétaires de chacune des deux Parties, les règles de prise en charge des dépenses sont les suivantes :

1. Les salaires des enseignants et des chercheurs impliqués dans les projets sont pris en charge par leur établissement d'origine.
2. Pour la réalisation de missions sur les territoires de l'une des Parties des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'autre Partie, les coûts relatifs au voyage sont

pris en charge par la Partie qui envoie la mission et les frais de séjour par la Partie qui la reçoit.

3. Les bourses ou crédits éducatifs de spécialisation doctorale des étudiants de l'une des Parties (y compris pendant la durée de leur séjour sur le territoire de l'autre Partie) et leurs frais de voyage sont pris en charge par la Partie qui les envoie. Les frais d'inscription universitaire, ainsi que les coûts relatifs à la tutelle pédagogique spécifique sont à la charge de la Partie qui les reçoit.

4. Chacune des Parties prend à sa charge les dépenses suivantes :

a) frais occasionnés par l'organisation des réunions annuelles et le séjour des représentants de l'autre comité y participant.

b) frais de diffusion induits par la promotion, sur son territoire national, des programmes d'échanges définis par le présent Accord Complémentaire.

c) prime d'assurance pour la couverture des frais médicaux et des éventuels rapatriements sanitaires des doctorants, enseignants-chercheurs, et, d'une manière générale, de tout expert accueilli par l'autre Partie au titre de ce programme.

Art. VI. - Les droits de propriété intellectuelle sur les résultats des recherches conjointes font l'objet de conventions spécifiques signées entre les institutions et ceci dans le respect des normes juridiques en vigueur dans les deux pays et des engagements assumés par ceux-ci dans le cadre des accords internationaux en la matière.

Art. VII. - Le présent Accord Complémentaire ne fait pas obstacle au développement d'autres relations franco-vénézuéliennes dans le domaine de la recherche et de la formation à la recherche scientifique et technologique. Il ne s'oppose pas aux accords déjà existants.

Art. VIII. - Le présent Accord Complémentaire entre en vigueur à la date de sa signature. Il est conclu pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes égales. Il peut être dénoncé par l'une des deux Parties signataires avec préavis de six (6) mois notifié par écrit et par la voie diplomatique.

La dénonciation éventuelle ne devra pas avoir d'incidence sur les projets en cours dont la continuité sera assurée sauf décision contraire des Parties.

Fait à Caracas, le 25 janvier 1999, en deux exemplaires originaux en langues française et espagnole, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République française :
L'Ambassadeur de France,
Patrick VILLEMUR

Pour le Gouvernement de la République du Venezuela :
Le Ministre des Relations Extérieures
de la République du Venezuela
Miguel Angel BURELLI RIVAS

Questions administratives et juridiques générales

Bases de données – RMLR : 4111

Décision n° 07P002DSI du 31 octobre 2007 portant création du système d'information SIRHUS ayant pour objet la gestion et le pilotage des ressources humaines du CNRS

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod., not. art. 22 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2005-1309 du 20-10-2005 mod. ; récépissé de déclaration CNIL n° 1251733 du 08-10-2007.

Art. 1^{er}. - Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a créé un nouveau système d'information pour la gestion et le pilotage des ressources humaines dénommé Sirhus (Système d'information ressources humaines des unités et des services).

Art. 2. - Ce système d'information recueille des données à caractère personnel exclusivement destinées à la gestion des ressources humaines et à l'établissement de la paye.

Les données traitées permettent la réalisation des finalités du système d'information Sirhus et les catégories d'informations nominatives enregistrées sont relatives à :

- **l'identité** : civilité, nom, nom de jeune fille, prénom, sexe, numéro de sécurité sociale, photographie, date et lieu de naissance, nationalité, coordonnées personnelles postales, références du passeport (uniquement pour les personnels amenés à se déplacer à l'étranger), numéro de téléphone ;
- **la situation administrative** : Matricule interne, direction régionale, type personnel chercheur/ITA, statut permanent/non permanent, quotité, type, numéro d'ordre et copie du titre valant autorisation de travail pour les employés étrangers en application de l'article R.620-3 du code du travail ;
- **la situation familiale** : Situation maritale, enfants, coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence ;
- **la situation militaire** : Service militaire ou coopération effectué ;
- **la formation** : initiale et continue - diplômes - distinctions ;
- **la vie professionnelle** : lieu de travail, adresse, organisme d'appartenance, coordonnées professionnelles téléphoniques, électroniques et postales, emplois (branche d'activité professionnelle, métier, emploi-type, fonction, activités), corps, grade, échelon et anciennetés correspondantes.

Art. 3. - Dans le respect des textes applicables, seules les données visées à l'article 2 strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants :

Les informations enregistrées dans Sirhus sont réservées à l'usage des services du CNRS ayant en charge la gestion des ressources humaines et la liquidation de la paye. Elles ne peuvent être communiquées qu'aux organismes sociaux (URSSAF, CNAV...), aux mutuelles (MGEN), à

la direction générale des impôts, aux instances représentatives du personnel, les délégués syndicaux, aux tutelles et partenaires du CNRS ainsi qu'au prestataire d'édition des bulletins de salaire.

Ces destinataires assurent la stricte confidentialité des données personnelles en leur possession.

Art. 4. - Les données visées à l'article 2 ne sont pas conservées par les services gestionnaires au-delà de la période d'emploi de la personne concernée, sans préjudice de dispositions législatives ou réglementaires propres à certaines catégories de données imposant une durée de conservation particulière ou la suppression de ces données.

Les données relatives aux sujétions particulières ouvrant droit à congés spéciaux ou à un crédit d'heures de délégation ne sont pas conservées au-delà de la période de sujétion de l'employé concerné.

Au-delà, ces données peuvent être archivées sur un support informatique distinct et à accès très limité, conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques et d'archives privées.

Art. 5. - Le droit d'accès prévu par l'article 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée s'exerce auprès des responsables des ressources humaines de la délégation régionale du CNRS concernée.

Art. 6. - La direction des ressources humaines, les délégations régionales et les directeurs d'unités du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Présentation des documents - RMLR : 431

Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie - NOR : CTNX0710937K - JO du 10-11-2007, p. 18532, texte n° 140

I. - Termes et définitions

accident de criticité

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Déclenchement d'une réaction de fission en chaîne incontrôlée au sein d'un milieu initialement sous-critique.

Voir aussi : sous-critique.

Équivalent étranger : criticality accident.

accident de réactivité

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Sécurité nucléaire.

Définition : Augmentation incontrôlée de la réactivité dans un cœur de réacteur à l'état critique.

Voir aussi : réactivité.

Équivalent étranger : reactivity accident.

agression externe (langage professionnel)

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine extérieure, pris en compte pour la conception et l'exploitation d'une installation nucléaire.

Note :

1. Les séismes, les inondations, les phénomènes climatiques sont des exemples d'agressions externes d'origine naturelle. Les chutes d'avion, les risques liés à l'environnement industriel sont des exemples d'agressions externes liées à l'activité humaine.

2. Les actes de malveillance ne relèvent pas de cette définition.

Voir aussi : agression interne.

Équivalent étranger : external event, external hazard.

agression interne (langage professionnel)

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Évènement pouvant survenir à l'intérieur d'une installation nucléaire, pris en compte pour la conception et l'exploitation de celle-ci.

Note : Les incendies, les inondations et la projection accidentelle de parties d'équipements ou de structures sont des exemples d'agressions internes.

Voir aussi : agression externe.

Équivalent étranger : internal hazard.

campagne de combustion en réacteur

Domaine : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

Définition : Période comprise entre le retour à la criticité, après le renouvellement partiel du combustible, et l'arrêt du réacteur lié au renouvellement suivant.

Note : Le renouvellement du combustible concerne généralement une fraction du cœur de réacteur.

Voir aussi : cœur, combustible nucléaire, combustion nucléaire.

Équivalent étranger : operating fuel cycle.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

cessation définitive d'exploitation

Abréviation : CDE.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Déconstruction.

Définition : Dernière phase de l'exploitation d'une installation nucléaire, comportant les opérations techniques préparatoires à sa mise à l'arrêt définitif.

Note : Ces opérations incluent l'évacuation des matières nucléaires et des substances dangereuses.

Voir aussi : mise à l'arrêt définitif.

Équivalent étranger : end of operation.

cœur, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Partie d'un réacteur nucléaire à fission dans laquelle est placé le combustible nucléaire et qui est agencée de manière à permettre une réaction de fission en chaîne.

Note : Dans le langage professionnel, le terme « cœur » désigne aussi la quantité de combustible nucléaire pouvant être contenue dans cette partie.

Voir aussi : combustible nucléaire.

Équivalent étranger : core, reactor core.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

colis de matières radioactives

Forme abrégée : colis, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Ensemble constitué par un emballage et les matières radioactives qu'il contient.

Voir aussi : emballage (de matières radioactives).

Équivalent étranger : package, radioactive material package.

combustible à plaques

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Mince couche de combustible nucléaire placée entre deux lames métalliques qui en constituent la gaine.

Note : Ce type de combustible est utilisé principalement dans les réacteurs de recherche.

Voir aussi : combustible nucléaire, gaine de combustible.

Équivalent étranger : plate fuel.

critère de défaillance unique

Abréviation : CDU.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Critère pris en compte dans la conception d'un système de sûreté, impliquant que celui-ci soit capable de remplir ses fonctions, même si une défaillance unique affecte l'un de ses équipements.

Voir aussi : défaillance unique.

Équivalent étranger : single failure criterion (SFC), single-failure criterion (SFC).

défaillance unique

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Dysfonctionnement isolé qui affecte un équipement et l'empêche de remplir sa fonction.

Voir aussi : critère de défaillance unique.

Équivalent étranger : single failure.

gainage, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Ensemble des opérations au cours desquelles le combustible nucléaire est introduit dans une enveloppe protectrice.

Note : Le terme « gainage » ne doit pas être employé au sens de « gaine ».

Voir aussi : gaine de combustible.

Équivalent étranger : cladding.

gaine de combustible

Forme abrégée : gaine, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Enveloppe scellée contenant du combustible nucléaire, qui assure le confinement des matières radioactives et la protection du combustible contre les agressions du caloporteur.

Voir aussi : gainage.

Équivalent étranger : fuel clad.

mise à l'arrêt définitif (langage professionnel)

Abréviation : MAD (langage professionnel).

Domaine : Ingénierie nucléaire/Déconstruction.

Définition : Ensemble des procédures administratives et des opérations techniques destinées à interrompre de façon progressive et irréversible le fonctionnement d'une installation nucléaire en vue de sa déconstruction.

Voir aussi : déconstruction.

Équivalent étranger : final shutdown, permanent closure (GB), permanent shutdown (EU).

nuage radioactif

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Concentration accidentelle d'éléments radioactifs en suspension dans l'atmosphère.

Note : Le nuage radioactif, en général non visible, est détectable par des appareils de mesure.

Équivalent étranger : radioactive cloud.

panache radioactif

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Nuage radioactif en cours d'émission.

Note : Le panache visible, émis par les tours de refroidissement, est constitué de vapeur d'eau non radioactive.

Voir aussi : nuage radioactif.

Équivalent étranger : radioactive plume.

plan d'urgence interne

Abréviation : PUI.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Plan d'urgence déclenché par l'exploitant d'un site nucléaire pour faire face, à l'intérieur de ce site, aux conséquences d'un accident.

Note : Dans le même temps, l'exploitant avertit les autorités compétentes qui peuvent déclencher le plan particulier d'intervention.

Voir aussi : plan particulier d'intervention.

Équivalent étranger : internal emergency plan, on-site emergency plan.

plan particulier d'intervention

Abréviation : PPI.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Plan d'urgence déclenché par les pouvoirs publics en cas d'accident sur un site nucléaire afin de protéger les populations avoisinantes.

Voir aussi : plan d'urgence interne.

Équivalent étranger : external emergency plan, off-site emergency plan.

retombées radioactives

Forme abrégée : retombées, n.f.pl.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Radioprotection.

Définition : Substances radioactives se déposant sur le sol après leur émission accidentelle dans l'atmosphère par une installation nucléaire.

Voir aussi : nuage radioactif.

Équivalent étranger : radioactive fall-out, radioactive fallout.

surfût, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Conteneur dans lequel on place un fût contenant des déchets radioactifs pour en assurer la manutention et en améliorer le confinement.

Équivalent étranger : overdrum.

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
cladding.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	gainage , n.m.
core, reactor core.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	cœur , n.m.
criticality accident.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	accident de criticité .
end of operation.	Ingénierie nucléaire/Déconstruction.	cessation définitive d'exploitation (CDE) .
external emergency plan, off-site emergency plan.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	plan particulier d'intervention (PPI) .
external event, external hazard.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	agression externe (langage professionnel).
final shutdown, permanent closure (GB), permanent shutdown (EU).	Ingénierie nucléaire/Déconstruction.	mise à l'arrêt définitif (langage professionnel) (MAD) (langage professionnel).
fuel clad.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	gaine de combustible, gaine , n.f.
internal emergency plan, on-site emergency plan.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	plan d'urgence interne (PUI) .
internal hazard.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	agression interne (langage professionnel).
off-site emergency plan, external emergency plan.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	plan particulier d'intervention (PPI) .
on-site emergency plan, internal emergency plan.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	plan d'urgence interne (PUI) .
operating fuel cycle.	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	campagne de combustion en réacteur .
overdrum.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	surfût , n.m.
package, radioactive material package.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	colis de matières radioactives, colis , n.m.
permanent closure (GB), final shutdown, permanent shutdown (EU).	Ingénierie nucléaire/Déconstruction.	mise à l'arrêt définitif (langage professionnel) (MAD) (langage professionnel).
plate fuel.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	combustible à plaques .
radioactive cloud.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	nuage radioactif .
radioactive fall-out, radioactive fallout.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Radioprotection.	retombées radioactives, retombées , n.f.pl.
radioactive material package, package.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	colis de matières radioactives, colis , n.m.
radioactive plume.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	panache radioactif .
reactivity accident.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Sécurité nucléaire.	accident de réactivité .
reactor core, core.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	cœur , n.m.
single failure.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	défaillance unique .
single failure criterion (SFC), single-failure criterion (SFC).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	critère de défaillance unique (CDU) .
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.		
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).		

B. - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
accident de criticité.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	criticality accident.
accident de réactivité.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Sécurité nucléaire.	reactivity accident.
agression externe (langage professionnel).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	external event, external hazard.
agression interne (langage professionnel).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	internal hazard.
campagne de combustion en réacteur.	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	operating fuel cycle.
cessation définitive d'exploitation (CDE).	Ingénierie nucléaire/Déconstruction.	end of operation.
cœur , n.m.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	core, reactor core.
colis de matières radioactives, colis , n.m.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	package, radioactive material package.
combustible à plaques.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	plate fuel.
critère de défaillance unique (CDU).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	single failure criterion (SFC), single-failure criterion (SFC).
défaillance unique.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	single failure.
gainage , n.m.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	cladding.
gaine de combustible, gaine , n.f.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	fuel clad.
mise à l'arrêt définitif (langage professionnel) (MAD) (langage professionnel).	Ingénierie nucléaire/Déconstruction.	final shutdown, permanent closure (GB), permanent shutdown (EU).
nuage radioactif.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	radioactive cloud.
panache radioactif.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	radioactive plume.
plan d'urgence interne (PUI).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	internal emergency plan, on-site emergency plan.
plan particulier d'intervention (PPI).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	external emergency plan, off-site emergency plan.
retombées radioactives, retombées , n.f.pl.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Radioprotection.	radioactive fall-out, radioactive fallout.
surfût , n.m.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	overdrum.
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Les personnels du CNRS

Hygiène et sécurité - Médecine de prévention - RMLR : 5238

Décision n° 070060DRH du 30 octobre 2007 relative à la revalorisation de la rémunération des médecins de prévention du CNRS

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. du 19-01-2006 ; INS. n° 030039IGHS du 20-06-2003 ; DEC. n° 040049DRH du 21-12-2004 ; crédits inscrits en colonne NA (subventions d'état), compte n° 64622.

Art. 1^{er}. - Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS mentionnés dans la décision n° 040049DRH du 21 décembre 2004 susvisée sont revalorisés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2007 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 152 heures)
1	0 à 5 ans	4 583,88 €
2	5 à 10 ans	4 965,87 €
3	10 à 15 ans	5 347,86 €
4	15 à 20 ans	5 920,85 €
5 ¹	A partir de 20 ans	6 512,93 €

¹ Catégorie 5 = Catégorie 4 + 10 %

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 octobre 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Autres primes - RMLR : 5312-34

Note du 16 avril 2007 concernant les modifications de la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information

Direction des ressources humaines : Bureau de la coordination et des statuts

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux, Madame et Monsieur les Directeurs administratifs de l'IN2P3 et de l'INSU, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des départements scientifiques

Objet : Modifications de la circulaire n° 050001DRH relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information, en date du 23 mai 2005.

La circulaire n° 050001DRH en date du 23 mai 2005 prévoit les conditions et les modalités d'attribution de la

prime de fonctions informatiques, et notamment le passage d'un examen professionnel afin de répondre à la condition de qualification prévue par le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information.

Ce nouveau dispositif perfectible doit tenir compte du bilan définitif de la campagne d'organisation des examens professionnels de l'année 2006.

C'est pourquoi, la circulaire susvisée est modifiée de la sorte :

- Afin d'uniformiser les durées d'audition des examens professionnels avec celles en vigueur pour les concours externes, les durées des auditions sont modifiées :
 - la durée des auditions passe de 45 minutes à 30 minutes pour les fonctions correspondant aux emplois de catégorie fonction publique A : Chef de projet, Programmeur de système d'exploitation, Chef d'exploitation, Analyste.
 - la durée des auditions passe de 30 minutes à 20 minutes pour les fonctions correspondant aux emplois de catégorie fonction publique B : Programmeur.
- De manière à restituer la réalité des métiers exercés au sein de notre établissement, la grille des fonctions qui constitue l'annexe 2 de la circulaire susvisée est actualisée de la sorte :
 - la fonction de chef d'exploitation complète les fonctions liées aux corps des ingénieurs de recherche et des ingénieurs d'études.
 - la fonction de programmeur de système d'exploitation complète les fonctions liées au corps des assistants ingénieurs.
 - les emplois-types des familles professionnelles « Statistique » et « Calcul scientifique » de la BAP E sont intégrés pour les corps des ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude et assistant ingénieur.
- Afin de prendre en compte les dispositions de l'arrêté du 17 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2002 fixant la liste des BAP et des emplois types dans les EPSCP et les EPST, il est inséré au tableau figurant à l'annexe 2 de la circulaire le corps des adjoints techniques de la recherche, emploi-type : opérateur d'exploitation et de maintenance informatique, fonctions / Décret : opérateur ou agent de traitement.

Ces modifications trouveront à s'appliquer à compter de la campagne d'examen professionnel de l'année 2007.

Vous trouverez en pièce jointe l'annexe 2 de la circulaire susvisée consolidée.

Fait à Paris, le 16 avril 2007.

Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

ANNEXE 2

TABLEAU DE CORRESPONDANCE EMPLOIS-TYPE / FONCTIONS

Corps	Emploi	Fonctions / Décret	Montant en 1/10000 et durée de perception
IR	Chef de projet ou expert systèmes informatiques, réseaux et télécommunications	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³ ou Chef d'exploitation ⁴	<p>Chef de projet 139 pendant 1 an, 154 pendant 1 an et 6 mois, 188 après 2 ans et 6 mois.</p> <p>Analyste 83 pendant 2 ans, 94 pendant 2 ans, 118 après 4 ans.</p> <p>Programmeur système d'exploitation 139 pendant 1 an, 162 pendant 1 an et 6 mois, 188 après 2 ans et 6 mois.</p> <p>Programmeur 93 pendant 1 an, 108 pendant 1 an et 6 mois, 125 après 2 ans et 6 mois.</p> <p>Chef d'exploitation 147 pendant 3 ans, 188 après 3 ans.</p> <p>Opérateur 32 pendant 1 an, 36 pendant 2 ans, 42 après 3 ans</p> <p>Agent de traitement 55 pendant 1 an, 58 pendant 2 ans, 65 pendant 3 ans.</p>
	Architecte des systèmes d'information	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Chef d'exploitation ⁴	
	Chef de projet ou expert en développement et déploiement d'applications	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Chef d'exploitation ⁴	
	Chef de projet ou expert en information statistique	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³ ou Chef d'exploitation ⁴	
	Chef de projet ou expert en calcul scientifique	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³ ou Chef d'exploitation ⁴	
IE	Administrateur systèmes informatiques, réseaux et télécommunications	Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³ ou Chef d'exploitation ⁴	
	Administrateur de systèmes d'information	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Chef d'exploitation ⁴	
	Ingénieur en développement et déploiement d'applications	Analyste ² ou Chef d'exploitation ⁴	
	Ingénieur statisticien	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³ ou Chef d'exploitation ⁴	
	Ingénieur en calcul scientifique	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³ ou Chef d'exploitation ⁴	
AI	Gestionnaire de parc informatique et télécommunications	Analyste ² ou Programmeur de système d'exploitation ³	
	Gestionnaire de bases de données	Analyste ² ou Programmeur de système d'exploitation ³	
	Développeur, Intégrateur d'applications	Analyste ² ou Programmeur de système d'exploitation ³	
	Assistant statisticien	Analyste ² ou Programmeur de système d'exploitation ³	
T	Technicien d'exploitation, de maintenance et de traitement de données	Programmeur	
AJT	Opérateur d'exploitation et de maintenance informatique	Opérateur ou agent de traitement ²	

¹ Ancienneté requise : 5 ans minimum d'exercice des fonctions d'analyste.

² La décision tenant au choix entre ces fonctions revient au directeur d'unité au regard des responsabilités de l'agent concerné.

³ Ancienneté requise : exercice antérieur des fonctions de programmeur, pupitreux ou chef programmeur.

⁴ Ancienneté requise : les fonctions de programmeur, de pupitreux ou de chef programmeur doivent avoir été exercées au moins pendant 5 ans.

N.B. : Les fonctionnaires promus dans un corps relevant d'une catégorie de niveau hiérarchique supérieur à celui de la catégorie correspondant à la fonction qu'ils exercent cessent de percevoir la prime attachée à la fonction considérée. Toutefois, les fonctionnaires cessant de percevoir la prime en raison de leur accession en catégorie B reçoivent, pendant deux ans au plus, une indemnité complémentaire égale à la prime de fonctions qui leur était attribuée au moment de leur accession en catégorie B. Cette indemnité évolue, pendant la période maximum de deux ans, dans les mêmes conditions que le traitement soumis à retenue pour pension afférent à l'indice brut 585.

L'indemnité est versée pendant la période de deux ans susvisée, sous réserve que le bénéficiaire continue à exercer les fonctions informatiques correspondantes.

Autres indemnités - RMLR : 5312-35

Décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés

Budget, comptes publics et fonction publique - NOR : BCCF0769638D - JO du 13-11-2007, texte n° 14

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; L. n° 84-53 du 26-01-1984 ; D. n° 84-972 du 26-10-1984 ; D. n° 85-1250 du 26-11-1985 ; D. n° 2000-815 du 25-08-2000 ; D. n° 2002-634 du 29-04-2002 ; D. n° 2003-402 du 29-04-2003.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2007, il est institué, au bénéfice des agents titulaires et non titulaires relevant du titre II du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, une indemnité compensant certains jours de repos travaillés.

Pour les personnels titulaires et non titulaires soumis au titre III du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, l'application des dispositions du présent décret est subordonnée à une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou du conseil d'administration de l'établissement public local.

Les personnels concernés qui souhaitent bénéficier de cette indemnité doivent en formuler la demande par écrit et être titulaires d'un compte épargne-temps au 30 novembre 2007 ou en avoir demandé l'ouverture avant cette date.

Art. 2. - Le nombre de jours pouvant être indemnisés est limité à 4 par agent.

Art. 3. - Les montants bruts forfaitaires d'indemnisation par jour et par agent sont fixés par catégorie statutaire de la manière suivante :

- catégorie A et assimilé : 125 € ;
- catégorie B et assimilé : 80 € ;
- catégorie C et assimilé : 65 €.

Art. 4. - L'indemnité compensant certains jours de repos travaillés est exclusive de toute autre prime et indemnité ainsi que de toute compensation horaire ou en jour attribuées au même titre.

Elle est également exclusive de l'indemnité spécifique allouée aux fonctionnaires du corps de commandement et d'encadrement et à ceux du corps de maîtrise et d'application de la police nationale en application du décret du 29 avril 2003 susvisé.

Art. 5. - Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,
Eric WOERTH

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,
André SANTINI

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Dons et legs – RMLR : 6333

ANNEXE

Décision n° 070078DAJ du 7 novembre 2007 acceptant la libéralité consentie par Mlle Denise LOUIS

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; considérant le testament olographe du 18-03-1973 et son codicille du 24-07-1983 de Mlle Denise LOUIS aux termes duquel cette dernière a institué pour légataires universels, à part égale, « 1°) l'institut de Villejuif [94] pour la recherche Contre le Cancer » ; considérant le jugement du 02-05-2007 rendu par le tribunal de grande instance de Caen partageant le legs consenti par Mlle Denise LOUIS entre le CNRS et l'Institut Gustave Roussy ; considérant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès de la testatrice le 19-01-2003.

Art. 1^{er}. - Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mlle Denise LOUIS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 7 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 07R011DFI du 10 septembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 122 - Institut montpellierain de biologie

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service réalisées par l'IFR n° 122 - Institut montpellierain de biologie, sont fixés suivant les barèmes joints en annexe.

Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2007.

Fait à Paris, le 10 septembre 2007.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

Tarification des prestations réalisées par l'Institut montpellierain de biologie

Prestations	prix unitaire HT	prix unitaireTTC
Travaux sur le BIAcore		
CM5	145,00 €	173,42 €
CM3	192,00 €	229,63 €
CM4	170,00 €	203,32 €
C1	180,00 €	215,28 €
L1	276,00 €	330,10 €
SA	252,00 €	301,39 €
HPA	282,00 €	337,27 €
NTA	395,00 €	472,42 €
AU	145,00 €	173,42 €
Utilisateur "public"		
1/2 journée d'utilisation	40,00 €	47,84 €
Travaux sur le Light Cyclor		
Utilisateur "public"		
Points PCR x 96	128,00 €	153,09 €
Utilisateur "privé"		
Points PCR x 96	196,00 €	234,42 €
Travaux sur le Light Cyclor 480		
Plaque 96 puits	6,00 €	7,18 €
Plaque 384 puits	6,00 €	7,18 €
Réactif (250µL)	15,00 €	17,94 €
Utilisation de l'appareil/ heure	11,00 €	13,16 €
Travaux électrophorèse bidimensionnelle		
Utilisateur "public"		
Gels 2D	20,00 €	23,92 €
Utilisateur "privé"		
Gels 2D	30,00 €	35,88 €

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 07R014DFI du 8 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des expériences réalisées par Géosciences Rennes (UMR n° 6118) sont fixés comme suit :

- Le prix de l'expérience « Sable » est fixé à 390,00 € HT ;
- Le prix de l'expérience « Sable/Silicone » est fixé à 760,00 € HT ;
- Le prix de l'expérience « Miel/Sable/Silicone » est fixé à 1 335,00 € HT.

Les prix sont à majorer du taux de la TVA en vigueur, soit 19,60 %.

Art. 2. - Cette tarification prend effet à compter du 1^{er} février 2008.

Fait à Paris, le 8 novembre 2007.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 07R015DFI du 21 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des analyses réalisées par l'atelier de Géochimie analytique de l'unité Géosciences Rennes (UMR n° 6118) sont joints en annexe.

Les prix sont à majorer du taux de la TVA en vigueur, soit 19,60 %.

Art. 2. - Cette tarification prend effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Fait à Paris, le 21 novembre 2007.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

ANNEXE

Tarifs de l'atelier de Géochimie analytique de l'UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

- Analyse des concentrations en éléments majeurs et traces d'échantillons environnementaux par ICP-MS en mode solution, sans préparation chimique amont
75,00 € HT
Facturation interne **16,00 € HT**
- Analyse des concentrations en éléments majeurs et traces d'échantillons environnementaux par ICP-MS en mode solution, avec préparation chimique amont
90,00 € HT
Facturation interne **28,00 € HT**

- Analyse *in situ* des concentrations en éléments majeurs et traces d'échantillons solides par ICP-MS en mode ablation laser
150,00 € HT
Facturation interne **62,00 € HT**

- Analyse des concentrations en éléments majeurs et traces d'échantillons environnementaux par spectrométrie d'absorption atomique (four et flamme), sans préparation chimique amont
35,00 € HT
Facturation interne **6,00 € HT**

- Analyse des concentrations en éléments majeurs et traces d'échantillons environnementaux par spectrométrie d'absorption atomique (four et flamme), avec préparation chimique amont
50,00 € HT
Facturation interne **13,00 € HT**

- Analyse des concentrations en carbone organique dissous dans les eaux par analyseur de carbone
30,00 € HT
Facturation interne **6,10 € HT**

- Analyse des concentrations en anions dans les eaux par chromatographie ionique
25,00 € HT
Facturation interne **5,00 € HT**

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 07R016DFI du 26 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG)

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de services réalisées par le service d'analyse des roches et des minéraux (SARM) appartenant au Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG, UPR n° 2300) sont joints dans l'annexe de la décision.

Les tarifs du SARM sont soumis au taux de TVA de 19,6 %.

Art 2 - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2008.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007.

ANNEXE 1 - Tarification des prestations de services proposées par le SARM

Service d'Analyse des Roches et des Minéraux**SARM****Coût des travaux - Tarif avril 2008****Tarif Public***Prix de l'Unité d'Oeuvre (U.O.) euros 3,52*

		<i>Nombre U.O.</i>	Prix HTVA
Prise en charge de la demande d'analyse			
	Quel que soit le nombre d'échantillons	5	17,60 euros
Travaux de broyage d'échantillons solides			
BP	Broyage et microbroyage pour toute granulométrie supérieure à 1 mm	9	31,70 euros
P	Microbroyage seul (50 g maximum) pour toute granulométrie entre 80µm et 1 mm	6	21,10 euros
Travaux d'analyse d'échantillons solides			
q	Analyse spectrométrique majeurs et mineurs seuls (11 éléments) Majeurs et mineurs : SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ total, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , Perte au feu 1000°	10	35,20 euros
q+	Analyse spectrométrique majeurs et mineurs + 6 éléments traces (17 éléments) Entente préalable nécessaire avec le SARM Majeurs et mineurs : SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ total, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , Perte au feu 1000° Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Mo, Ni, Sc, Sr, Zn	17	59,80 euros
M	Analyse des traces par ICP-MS (43 éléments) As, Ba, Be, Bi, Cd, Ce, Co, Cr, Cs, Cu, Dy, Er, Eu, Ga, Gd, Ge, Hf, Ho, In, La, Lu, Mo, Nb, Nd, Ni, Pb, Pr, Rb, Sb, Sm, Sn, Sr, Ta, Tb, Th, Tm, U, V, W, Y, Yb, Zn, Zr	30	105,60 euros
QM	Analyse spectrométrique + ICP-MS (54 éléments)	33	116,20 euros
C	Analyse chimique par voie humide: 13 éléments = analyse complète En cas de compositions particulières SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ , FeO, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , CO ₂ , H ₂ O tot.	25	88,00 euros
CE	Analyses chimiques complémentaires: par élément H ₂ O-	3	<i>Par élément</i> 10,60 euros
	Ag, Al ₂ O ₃ , Ba, CaO, Co, Cr, Cs, Cu, Fe ₂ O ₃ tot, K ₂ O, Li, MgO, MnO, Na ₂ O, Ni, Rb, Sr, V, Zn, CO ₂ total, H ₂ O totale, H ₂ O+, Perte au feu	4	14,10 euros
	As, B, Be, Cd, Cl, F, Hg, Pb, Se, Si, TiO ₂ C organique, FeO, P ₂ O ₅ , S total	5	17,60 euros
PF	Analyse des constituants principaux de la perte au feu (CO ₂ tot., S tot., H ₂ O tot., FeO)	15	52,80 euros
Travaux d'analyse d'échantillons liquides			
q	Analyse spectrométrique des cations majeurs (10 éléments) Si, Al, Fe, Mn, Mg, Ca, Na, K, P, Ti	10	35,20 euros
M	Analyse des traces par ICP-MS (35 éléments) Al, Ba, Be, Bi, Cd, Ce, Co, Cr, Cs, Cu, Dy, Er, Eu, Ga, Gd, Ho, In, La, Lu, Mn, Nd, Ni, Pb, Pr, Rb, Sm, Sr, Tb, Th, Tm, U, V, Y, Yb, Zn	30	105,60 euros
QM	Analyse spectrométrique + ICP-MS (45 éléments)	33	116,20 euros
CE	Analyses chimiques complémentaires: par élément		<i>Par élément</i>
	Ag, Al, Ba, Ca, Co, Cr, Cs, Cu, Fe total, K, Li, Mg, Mn, Na, Ni, Rb, Sr, V, Zn	4	14,10 euros
	As, B, Be, Cd, Cl, F, Hg, Pb, Se, Si, Ti, Fe II, P	5	17,60 euros
CD	Analyse de C tot, C org, C minéral dissous	5	17,60 euros
Travaux d'analyse d'échantillons de matière organique			
MO	Analyse élémentaire organique CN	5	17,60 euros
MO+	Analyse élémentaire organique CHNS	12	42,20 euros
X	Analyses particulières Petite quantité d'échantillon, préconcentration, minéraux séparés, préparation et analyses élémentaires spécifiques, Matrices/matériaux particuliers...		
	Entente préalable nécessaire avec le SARM		

Service d'Analyse des Roches et des Minéraux

SARM

Coût des travaux - Tarif avril 2008

Tarif CNRS et Universités

Prix de l'Unité d'Oeuvre (U.O.) euros 1,76

		Nombre U.O.	Prix HTVA
Prise en charge de la demande d'analyse		5	8,80 euros
Quel que soit le nombre d'échantillons			
Travaux de broyage d'échantillons solides			
BP	Broyage et microbroyage pour toute granulométrie supérieure à 1 mm	9	15,80 euros
P	Microbroyage seul (50 g maximum) pour toute granulométrie entre 80µm et 1 mm	6	10,60 euros
Travaux d'analyse d'échantillons solides			
q	Analyse spectrométrique majeurs et mineurs seuls (11 éléments) Majeurs et mineurs : SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ total, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , Perte au feu 1000°	10	17,60 euros
q+	Analyse spectrométrique majeurs et mineurs + 6 éléments traces (17 éléments) Entente préalable nécessaire avec le SARM Majeurs et mineurs : SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ total, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , Perte au feu 1000° Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Mo, Ni, Sc, Sr, Zn	17	29,90 euros
M	Analyse des traces par ICP-MS (43 éléments) As,Ba,Be,Bi,Cd,Ce,Co,Cr,Cs,Cu,Dy,Er,Eu,Ga,Gd,Ge,Hf, Ho,In,La,Lu,Mo,Nb,Nd,Ni,Pb,Pr,Rb,Sb,Sm,Sn,Sr,Ta,Tb, Th,Tm,U,V,W,Y,Yb,Zn,Zr	30	52,80 euros
QM	Analyse spectrométrique + ICP-MS (54 éléments)	33	58,10 euros
C	Analyse chimique par voie humide: 13 éléments = analyse complète En cas de compositions particulières SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ , FeO, MnO, MgO, CaO,Na ₂ O,K ₂ O,P ₂ O ₅ ,TiO ₂ ,CO ₂ ,H ₂ O tot.	25	44,00 euros
CE	Analyses chimiques complémentaires: par élément H ₂ O-	3	<i>Par élément</i> 5,30 euros
	Ag, Al ₂ O ₃ , Ba, CaO, Co, Cr, Cs, Cu, Fe ₂ O ₃ tot, K ₂ O, Li, MgO, MnO, Na ₂ O, Ni, Rb, Sr, V, Zn, CO ₂ total, H ₂ O totale, H ₂ O+, Perte au feu	4	7,00 euros
	As, B, Be, Cd, Cl, F, Hg, Pb, Se, Si, TiO ₂ C organique, FeO, P ₂ O ₅ , S total	5	8,80 euros
PF	Analyse des constituants principaux de la perte au feu (CO ₂ tot., S tot., H ₂ O tot., FeO)	15	26,40 euros
Travaux d'analyse d'échantillons liquides			
q	Analyse spectrométrique des cations majeurs (10 éléments) Si, Al, Fe, Mn, Mg, Ca, Na, K, P, Ti	10	17,60 euros
M	Analyse des traces par ICP-MS (35 éléments) Al, Ba, Be, Bi, Cd, Ce, Co, Cr, Cs, Cu, Dy, Er, Eu, Ga, Gd, Ho, In, La, Lu, Mn, Nd, Ni, Pb, Pr, Rb, Sm, Sr, Tb, Th, Tm, U, V, Y, Yb, Zn	30	52,80 euros
QM	Analyse spectrométrique + ICP-MS (45 éléments)	33	58,10 euros
CE	Analyses chimiques complémentaires: par élément <i>Par élément</i>		
	Ag, Al, Ba, Ca, Co, Cr, Cs, Cu, Fe total, K, Li, Mg, Mn, Na, Ni, Rb, Sr, V, Zn	4	7,00 euros
	As, B, Be, Cd, Cl, F, Hg, Pb, Se, Si, Ti, Fe II, P	5	8,80 euros
CD	Analyse de C tot, C org, C minéral dissous	5	8,80 euros
Travaux d'analyse d'échantillons de matière organique			
MO	Analyse élémentaire organique CN	5	8,80 euros
MO+	Analyse élémentaire organique CHNS	12	21,10 euros
X	Analyses particulières Petite quantité d'échantillon, préconcentration, minéraux séparés, préparation et analyses élémentaires spécifiques, Matrices/matériaux particuliers...		
	Entente préalable nécessaire avec le SARM		

Service d'Analyse des Roches et des Minéraux

SARM

Coût des travaux - Tarif avril 2008

Tarif Privé

Prix de l'Unité d'Oeuvre (U.O.) euros 6,16

		Nombre U.O.	Prix HTVA
Prise en charge de la demande d'analyse		5	30,80 euros
Quel que soit le nombre d'échantillons			
Travaux de broyage d'échantillons solides			
BP	Broyage et microbroyage pour toute granulométrie supérieure à 1 mm	9	55,40 euros
P	Microbroyage seul (50 g maximum) pour toute granulométrie entre 80µm et 1 mm	6	37,00 euros
Travaux d'analyse d'échantillons solides			
q	Analyse spectrométrique majeurs et mineurs seuls (11 éléments) Majeurs et mineurs : SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ total, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , Perte au feu 1000°	10	61,60 euros
q+	Analyse spectrométrique majeurs et mineurs + 6 éléments traces (17 éléments) Entente préalable nécessaire avec le SARM Majeurs et mineurs : SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ total, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , Perte au feu 1000° Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Mo, Ni, Sc, Sr, Zn	17	104,70 euros
M	Analyse des traces par ICP-MS (43 éléments) As, Ba, Be, Bi, Cd, Ce, Co, Cr, Cs, Cu, Dy, Er, Eu, Ga, Gd, Ge, Hf, Ho, In, La, Lu, Mo, Nb, Nd, Ni, Pb, Pr, Rb, Sb, Sm, Sn, Sr, Ta, Tb, Th, Tm, U, V, W, Y, Yb, Zn, Zr	30	184,80 euros
QM	Analyse spectrométrique + ICP-MS (54 éléments)	33	203,30 euros
C	Analyse chimique par voie humide: 13 éléments = analyse complète En cas de compositions particulières SiO ₂ , Al ₂ O ₃ , Fe ₂ O ₃ , FeO, MnO, MgO, CaO, Na ₂ O, K ₂ O, P ₂ O ₅ , TiO ₂ , CO ₂ , H ₂ O tot.	25	154,00 euros
CE	Analyses chimiques complémentaires: par élément H ₂ O-	3	<i>Par élément</i> 18,50 euros
	Ag, Al ₂ O ₃ , Ba, CaO, Co, Cr, Cs, Cu, Fe ₂ O ₃ tot, K ₂ O, Li, MgO, MnO, Na ₂ O, Ni, Rb, Sr, V, Zn, CO ₂ total, H ₂ O totale, H ₂ O+, Perte au feu	4	24,60 euros
	As, B, Be, Cd, Cl, F, Hg, Pb, Se, Si, TiO ₂ C organique, FeO, P ₂ O ₅ , S total	5	30,80 euros
PF	Analyse des constituants principaux de la perte au feu (CO ₂ tot., S tot., H ₂ O tot., FeO)	15	92,40 euros
Travaux d'analyse d'échantillons liquides			
q	Analyse spectrométrique des cations majeurs (10 éléments) Si, Al, Fe, Mn, Mg, Ca, Na, K, P, Ti	10	61,60 euros
M	Analyse des traces par ICP-MS (35 éléments) Al, Ba, Be, Bi, Cd, Ce, Co, Cr, Cs, Cu, Dy, Er, Eu, Ga, Gd, Ho, In, La, Lu, Mn, Nd, Ni, Pb, Pr, Rb, Sm, Sr, Tb, Th, Tm, U, V, Y, Yb, Zn	30	184,80 euros
QM	Analyse spectrométrique + ICP-MS (45 éléments)	33	203,30 euros
CE	Analyses chimiques complémentaires: par élément		<i>Par élément</i>
	Ag, Al, Ba, Ca, Co, Cr, Cs, Cu, Fe total, K, Li, Mg, Mn, Na, Ni, Rb, Sr, V, Zn	4	24,60 euros
	As, B, Be, Cd, Cl, F, Hg, Pb, Se, Si, Ti, Fe II, P	5	30,80 euros
CD	Analyse de C tot, C org, C minéral dissous	5	30,80 euros
Travaux d'analyse d'échantillons de matière organique			
MO	Analyse élémentaire organique CN	5	30,80 euros
MO+	Analyse élémentaire organique CHNS	12	73,90 euros
X	Analyses particulières Petite quantité d'échantillon, préconcentration, minéraux séparés, préparation et analyses élémentaires spécifiques, Matrices/matériaux particuliers...		
	Entente préalable nécessaire avec le SARM		

ANNEXE 2

Matériaux de référence proposés par le SARM

		Prix (euros H.T.)
Solides		
Basalt BR	sachet de 10 g	20
Granite GA	"	20
Granite GH	"	20
Biotite Mica-Fe	"	20
Phlogopite Mica-Mg	"	20
Diorite DR-N	sachet de 30 g	20
Serpentine UB-N	"	20
Bauxite BX-N	"	20
Disthene (Kyanite) DT-N	"	20
Granite GS-N	"	20
Potash Feldspar FK-N	"	20
Glauconite GL-O	"	20
Glass Standard VS-N	"	20
Anorthosite AN-G	"	20
Basalt BE-N	"	20
Granite MA-N	"	20
Albite AL-I	"	20
Iron Formation sample IF-G	"	20
Granite AC-E	"	20
Trachyte MDO-G	"	20
Trachyte ISH-G	"	20
Zinnwaldite ZW-C	"	20
Calcaire CAL-S (en caractérisation)	"	20
Komatiite KAL-1 (en caractérisation)	"	20
Chromitite CHR-Pt+	sachet de 100 g	20
Chromitite CHR-Bkg	"	20
Dolerite WS-E	sachet de 40 g	20
Microgabbro PM-S	"	20
Zircon 91500 (épuisé)	capsule de 1 g	300
Liquides		
Li6N	capsule de 5 ml	20
Li7-N	"	20
LiCl-N	"	
Münster Cd	"	20

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 07R017DFI du 30 novembre 2007 relative aux tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 2167 - Centre de génétique moléculaire

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs de la vente des puces à ADN réalisées par l'UPR n° 2167 - Centre de génétique moléculaires sont fixés comme suit :

Clientèle	Type d'usage	STEROLGENE VERSION 2 STEROLTALK VERSION 0 Prix unitaire
Membre du CONSORTIUM STEROLGENE	Recherche	72 € HT
	Commercial	90 € HT
Autre membre du CONSORTIUM STEROLTALK	Recherche	90 € HT
	Commercial	196 € HT
Client externe	Recherche	196 € HT

La tarification est soumise au taux de TVA fixé à 19,60%.

Art. 2. - Cette tarification prend effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

Fait à Paris, le 30 novembre 2007.

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

Contrôle interne des achats - RMLR : 6342-27

Décision n° 07R226DFI du 29 novembre 2007 portant création de la commission permanente des achats (CPA)

Direction des finances

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; modalités de mise en œuvre de la politique d'achat présentée au CA CNRS du 21-06-2007 ; INS. n° 07R158DFI du 30-07-2007.

Art. 1^{er}. – Création et missions

Il est créé au sein du CNRS une commission permanente des achats (CPA) chargée de donner un avis aux personnes responsables des marchés (PRM) sur les projets de dossier de consultation des entreprises et, le cas échéant, sur les projets d'avis d'appel public à la concurrence, des marchés et accords-cadres de fournitures et de services.

Art. 2. - Compétences

1. La CPA est saisie, par les PRM ou leur représentant, pour tout projet de marché ou d'accord-cadre de fournitures ou de services dont le montant, calculé sur la durée totale, est supérieur à 1 000 000 euros HT.

La CPA peut également être saisie par les PRM ou leur représentant pour des marchés ou des accords-cadres d'un montant inférieur présentant un risque juridique, financier ou environnemental.

2. La saisine de la CPA par les PRM intervient :

- Pour les marchés et accords-cadres conclus selon les procédures de l'appel d'offres, de dialogue compétitif ou négociée après publicité et mise en concurrence : avant la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- Pour les marchés et accords-cadres conclus selon la procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence : avant l'engagement de la négociation avec le prestataire.

3. La procédure ne peut être lancée par la PRM par l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence ou, le cas échéant, l'engagement de la négociation avec un prestataire, avant que la CPA n'ait donné son avis.

Art. 3. – Composition

La CPA comprend les membres suivants :

- Le directeur des finances ou son représentant ;
- Un délégué régional ou son représentant ;
- Le directeur des affaires juridiques ou son représentant ;
- Le directeur de l'UPSACA, ou son représentant ;
- Un rapporteur extérieur au CNRS, chargé d'examiner les dossiers soumis à la CPA.

Des personnalités, extérieures ou non au CNRS, peuvent également être invitées à participer aux travaux et aux réunions de la CPA en raison de leurs expertises et compétences juridiques, financières ou techniques.

Le directeur des finances, ou son représentant, préside la CPA.

Art. 4. – Fonctionnement

L'UPSACA est chargée de l'organisation des travaux et des réunions de la CPA ainsi que de son secrétariat.

Art. 5. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Contrôle interne des achats - RMLR : 6342-27

Décision n° 07R241DFI du 29 novembre 2007 portant rémunération des rapporteurs et personnalités extérieures au CNRS, membres de la commission permanente des achats (CPA)

Direction des finances

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; INS. n° 07R1580DFI du 30-07-2007 ; DEC. n° 07R226DFI du 29-11-2007.

Art. 1^{er}. - Le montant de l'indemnisation forfaitaire allouée par dossier au membre rapporteur de la Commission permanente des achats est fixé comme suit :

- 400 euros brut pour un fonctionnaire
- 447 euros brut pour un non fonctionnaire

Art. 2. - Le montant de l'indemnisation forfaitaire allouée par dossier aux membres extérieurs au CNRS participant à la Commission permanente des achats est fixée comme suit :

- 695 euros brut pour un fonctionnaire
- 778 euros brut pour un non fonctionnaire

Art. 3. - Le paiement de l'indemnisation intervient après service fait, justifié par la production de la convocation à la Commission.

Art. 4. - La décision est applicable rétroactivement pour tous les dossiers examinés dans le cadre de la Commission antérieurement à la date de la présente.

Art. 5. - La dépense correspondante est imputée à l'agrégat 3 du budget des moyens des services centraux, nature NA, centre de coût PAAA 0326.

Art. 6. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique

Fait à Paris, le 29 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Mesures particulières

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 29 octobre 2007 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRR0768984A - JO du 14-11-2007, p. 18670, texte n° 44

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 octobre 2007, sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1^{er} (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

Section 11

Systemes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie

M. Christophe CHASSENIEUX, en remplacement de M. Gero DECHER.

Section 38

Sociétés et cultures : approches comparatives

M. Charles RAMBLE, en remplacement de Mme Joanna PFAFF.

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 13 novembre 2007 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRR0770370A - JO du 27-11-2007, texte n° 35

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 novembre 2007, sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1^{er} (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique :

Section 33

Mondes modernes et contemporains

M. Nicolas FIÉVÉ, en remplacement de M. Jean-François SABOURET.

Section 38

Sociétés et cultures : approches comparatives

Mme Elisabeth ALLÈS, en remplacement de Mme Sophie CHAVE-DARTOEN.

Mme Françoise DOUAIRE-MARSAUDON, en remplacement de Mme Cécile BARRAUD.

Comités, conseils et commissions

Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (69^{ème} séance) du jeudi 18 octobre 2007

1. Approbation de l'ordre du jour

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié et proposé pour la séance du 18 octobre 2007.

2. Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du jeudi 21 juin 2007

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 21 juin 2007.

3. Programmes interdisciplinaires

Le conseil d'administration approuve la création des programmes interdisciplinaires suivants :

- Amazonie
- Eaux et territoires
- Particules et univers : observation, données, information
- Longévité et vieillissement

4. Décision budgétaire modificative n° 2

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 2 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2007 à 3 740 686 841 euros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 712 697 311 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche
- 595 442 130 euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support
- 3 523 000 euros en hors agrégat
- 429 024 400 euros en charges calculées

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élevé à 1 765 538 126 euros.

Questions diverses

• Nomination des membres du comité d'audit

Considérant sa délibération du 21 juin 2007 portant création du comité d'audit du CNRS et en application de l'article 5-1° du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration approuve la délibération suivante :

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration, sont nommés membres du comité d'audit du CNRS pour une durée de trois ans :

- M. Robert MAHLER, président ;
- M. Claude CARGOU, membre ;
- M. Wieland KEINATH (pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008), M. Werner FESER pour les deux années suivantes, membres.

• Cession des parts SAEMN Mont Beuvray

Le conseil d'administration autorise, à un prix qui ne peut être inférieur à celui de l'acquisition, la cession des parts détenues par le CNRS dans un capital social de la société anonyme d'économie mixte nationale (SAEMN) du Mont-Beuvray et donne mandat au directeur général pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait à Paris, la 18 octobre 2007.

La Présidente,
Catherine BRÉCHIGNAC

Comités, conseils et commissions

Note n° 070001ELEC du 12 novembre 2007 proclamant les élus à la commission administrative paritaire du CNRS « Sciences de la communication »

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 12-11-2004 ; A. du 20-07-2007 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 040013ELEC du 30-11-2004 ; DEC. n° 070013ELEC du 03-09-2007 ; PV du 12-11-2007.

Le délégué pour les élections proclame élus à la commission interdisciplinaire du CNRS « Sciences de la communication »

Collège A :

Mme Marie-Elizabeth DUCREUX-LAKITS
M. Pascal HUGUET
M. Patrick MAYZAUD
M. Christian PLANTIN
M. Henri PRADE
Mme Marie-Noëlle SICARD

Collège B :

M. Denis JOUAN
Mme Sarah LEROY
M. Rémy MADINIER
Mme Véronique MARTIN-JEZEQUEL
M. Nicolas VIBERT

Collège C :

M. Henri COULAUD
M. Carlos DEL CUETO
Mme Colette FONTANEL

Fait à Paris, le 12 novembre 2007.

Le délégué pour les élections,
Philippe WILLOQUET

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070017SGCN du 13 novembre 2007 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 050007SGCN du 28-06-2005 mod.

Art. 1^{er}. – L'article 1 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit : Est nommé membre du bureau de la section 09 – « Ingénierie des matériaux et des structures - Mécanique des solides - Acoustique », M. Jean-Pierre LEFEBVRE, en remplacement de M. Stéphane ANDRIEUX.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070018SGCN du 16 novembre 2007 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 050007SGCN du 28-06-2005 mod.

Art. 1^{er}. – L'article 1 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit : Est nommée membre du bureau de la section 20 – « Surface continentale et interfaces », Mme Cécile BERNARD, en remplacement de M. Philippe ACKERER.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2007.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 0700019SGCN du 28 novembre 2007 relative à la vacance de sièges au sein des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 020003SGCN du 04-04-2002.

Art. 1^{er}. – Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Conseils scientifiques de département mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique du département - Chimie

1 siège – collège électoral B

Conseil scientifique du département - Planète univers

1 siège – collège électoral B

Conseil scientifique du département – Sciences du vivant

1 siège – collège électoral B

Conseil scientifique du département – Sciences humaines et sociales

3 sièges – collège électoral B

Conseil scientifique du département – Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

1 siège – collège électoral B

Art. 2. - Lors des prochaines réunions des conseils scientifiques de département, les membres élus des conseils scientifiques de département concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidature établies suivant le modèle annexé au présent avis, accompagnées d'un curriculum vitae complété le cas échéant de la liste des travaux et productions scientifiques, sont à déposer au Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique – CNRS – 3, rue Michel-Ange, 75016 Paris jusqu'au 7 janvier 2008 à 18h00, ou à adresser au Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique, jusqu'au 4 janvier 2008 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 28 novembre 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
La secrétaire générale du Comité national,
Monique QUÉROU

Comités, conseils et commissions**Décision n° 070020SGCN du 30 novembre 2007 relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 19-05-2003 ; A. du 12-11-2004 ; DEC. n° 050001SGCN du 10-01-2005 .

Art. 1^{er}. - Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 13 - « Physicochimie : molécules, milieux »

1 siège - Collège électoral C

Section 33 - « Mondes modernes et contemporains »

1 siège - Collège électoral A1

Section 35 - « Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts »

1 siège - Collège électoral A2

Section 36 - « Sociologie - Normes et règles »

1 siège - Collège électoral A2

Section 38 - « Sociétés et cultures : approches comparatives »

1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 41 - « Gestion de la recherche »

1 siège - Collège électoral A

Commission interdisciplinaire 42 - « Santé et société »

1 siège - Collège électoral A

1 siège - Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 43 - « Impacts sociaux du développement des nanotechnologies »

4 sièges - Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 44 - « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique »

1 siège - Collège électoral A

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre appartenant au Comité national de la recherche scientifique, ayant fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidature établies suivant le modèle annexé au présent avis, accompagnées d'un curriculum vitae complété le cas échéant de la liste des travaux et productions scientifiques, sont à déposer au Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique – CNRS – 3, rue Michel-Ange, 75016 Paris jusqu'au 21 janvier 2008 à 18h00, ou à adresser au Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique, jusqu'au 18 janvier 2008 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 30 novembre 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
La secrétaire générale du Comité national,
Monique QUÉROU

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070108DR01 du 1^{er} octobre 2007 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire de l'UMR n° 8156 - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux - Sciences sociales, politiques, santé (IRIS)

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 85-427 du 12-04-1985 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 030119DAJ du 01-12-2003 ; PV du 27-03-2004 élisant Mme HERVIEU-LEGER présidente de l'EHESS ; contrat quadriennal 2006-2009 du 19-12-2005, not. volet recherche CNRS/EHESS ; DEC. n° 060047SCHS du 27-03-2007 ; PV du 25-06-2007.

Art. 1^{er}. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 8156 - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux - Sciences sociales, politiques, santé (IRIS), comprend les 12 membres suivants :

- le directeur de l'unité, et le directeur adjoint, membres de droit,
- 4 membres nommés,
- 6 membres élus répartis comme suit :
 - 4 pour le collège des chercheurs, enseignants-chercheurs, et post-doctorants,
 - 1 pour le collège des ITA,
 - 1 pour le collège des doctorants.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire feront l'objet d'un affichage dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement de l'unité à savoir le 31 décembre 2009.

Art. 2. - Fonctionnement et compétences

Le fonctionnement et les compétences du conseil de laboratoire sont indiqués dans les dispositions du point II-1 alinea d] du volet recherche du contrat quadriennal 2006-2009 signé en date du 19 décembre 2005 susvisé.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 8156 - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux - Sciences sociales, politiques, santé (IRIS).

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2007.

Le délégué régional Paris A
Tony ROULOT

La Présidente de l'EHESS,
Danièle HERVIEU-LEGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070119DR01 du 27 novembre 2007 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8118 - Laboratoire de physiologie cérébrale

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8118 du CNRS - Laboratoire de physiologie cérébrale, dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire est composé de l'assemblée générale des personnels de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2009.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 novembre 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
L'adjoint au délégué régional Paris A,
Alain WEISWALD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070133DR07 du 21 novembre 2007 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires

Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A010DSI du 31-10-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires - UMR n° 5246

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, le directeur adjoint, membres de droit ;
- 12 membres élus :
 - Collège A chercheurs et enseignants-chercheurs : 7
 - Collège B personnels techniques et administratifs : 3
 - Collège C non permanents - doctorants : 2
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070049DR16 du 8 novembre 2007 portant renouvellement des membres élus et nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange

Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 940199DSI du 01-07-1994.

Art. 1^{er}. - Sont nommés au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange les membres suivants :

Titulaires :

- M. Gilles SENTISE, président, délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange
- Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange
- M. Jean-Luc CHOUKROUN, chef du service de gestion de la délégation
- M. Denis GUEDON, chef du service financier et comptable
- M. Marc LABURTE, chef du service des systèmes d'information
- Mme Annie PARDO, chef du service des ressources humaines
- Mme Daphnée RAFFINI, chef du service du partenariat et de la valorisation
- M. Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique

Suppléants :

- Mme Marie-Christel CHAUVET, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange
- M. Emmanuel LACROIX, adjoint du chef du service technique et logistique
- Mme Ghislaine PERESAN, service financier et comptable
- Mme Cécile RAVIER, service du personnel et des ressources humaines
- Mme Marianne de VERNEJOU, chargée de mission auprès du délégué régional de Paris Michel-Ange

Art. 2. - Les sièges des membres élus au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange sont répartis comme précisé ci-dessous. Chaque service représente un sous-collège. Les agents rattachés directement au délégué régional font partie du sous-collège regroupant la communication et le service partenariat / valorisation.

Art. 3. - Sont élus au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange pour un mandat de quatre ans les membres suivants :

Service des ressources humaines

Titulaire Mme Isabelle GOUGET
Suppléante Mme Virginie FLOCH

Service financier et comptable

Titulaires Mme Marie-Lise ANGELY
Mme Thuy-Lan FRANCOIS

Suppléants Mme Florence HIE
M. Laurent PORCEL

Service technique et logistique

Titulaires Mme Isabelle LEBLANC
M. Yves PEREZ

Suppléants Mme Marie-Laure BACHELERIE
M. Bruno ROULET

Service des systèmes d'information

Titulaire M. Christian BONHOMME

Suppléant M. Ludovic GARNIER

Service de gestion de la délégation / Service partenariat et valorisation / agents rattachés au délégué régional

Titulaires Mme Emilienne MANGA
M. Benoît MERLAND

Suppléantes Mme Cécile DUFLOT
Mme Sophie KOC

Art. 4. - La décision n° 060016DR16 du 2 mars 2006 est abrogée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 novembre 2007.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 070051DR16 du 13 novembre 2007 portant prolongation du mandat des membres élus et nommés du comité paritaire de gestion du restaurant du site du campus Gérard Mégie

Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; DEC. n° 000216DR16 du 21-12-2000 ; DEC. n° 020020DR16 du 10-09-2002 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002 ; DEC. n° 050005DR16 du 12-01-2005.

Art. 1^{er}. - Le mandat des membres élus du comité paritaire de gestion du restaurant du site du campus Gérard Mégie est prolongé jusqu'aux prochaines élections prévues au premier trimestre 2008. Le mandat des membres nommés pour représenter l'administration est prolongé de la même durée.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 novembre 2007.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Nominations

Administration centrale

DG

M. BERNARD HEBRAL

DEC. n° 070151DAJ du 28-11-2007

M. Bernard HEBRAL, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général, pour le projet d'aménagement du Polygone scientifique de Grenoble, à compter du 20 novembre 2007.

M. Bernard HEBRAL exerce sa mission en étroite concertation avec le délégué régional pour la circonscription Alpes et la direction des Partenariats du CNRS.

Il continue d'exercer sa fonction de délégué scientifique chargé de mission pour les Relations internationales au département scientifique Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU).

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard HEBRAL demeure affecté au département MPPU.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU – IN2P3

M. PATRICK LEBOEUF

DEC. n° 070020SPHM du 16-10-2007

M. Patrick LEBOEUF, directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, est nommé délégué scientifique chargé de mission (DSCM) à compter du 1^{er} novembre 2007, au département Mathématiques, physique, planète et univers et à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules pour le suivi des activités dans le domaine de la physique théorique.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. GÉRARD ELDIN

DEC. n° 070031INSU du 31-10-2007

M. Gérard ELDIN, chargé de recherche à l'IRD, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'Institut national des sciences de l'univers, du 15 octobre 2007 au 31 décembre 2007. Sa mission est d'assurer le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche ainsi que le parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ELDIN demeure affecté au sein du Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS – UMR n° 5566), Observatoire Midi-Pyrénées, 14 Avenue Edouard Belin à Toulouse.

Du 15 octobre 2007 au 31 décembre 2007, M. Gérard ELDIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

MME MARIE-PIERRE FONTAINE-AUPART

DEC. n° 070022SCHI du 20-11-2007

Mme Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directrice de recherche de 2^{ème} classe est nommée chargée de mission Formation, colloques, auprès du directeur général pour le département Chimie, du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2008.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marie-Pierre FONTAINE-AUPART demeure affectée au Laboratoire de photophysique moléculaire à Orsay (UPR n° 3361).

Du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2008, Mme Marie-Pierre FONTAINE-AUPART percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV - EDD

MME FRANÇOISE GAILL

DEC. n° 070135DAJ du 05-11-2007

Mme Françoise GAILL, directrice de recherche au CNRS, est nommée déléguée scientifique, en charge des affaires européennes et internationales, au département scientifique Sciences du vivant et au département scientifique Environnement et développement durable, à compter du 1^{er} octobre 2007.

La décision n° 060308DAJ du 17 octobre 2006 susvisée est abrogée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SG

M. ERIC ESPARRE

DEC. n° 070149DAJ du 27-11-2007

L'article 3 de la décision n° 070074DAJ du 23 juillet 2007 [portant nomination de M. Eric ESPARRE aux fonctions de chargé de mission auprès du secrétaire général du CNRS] est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 3. – Pour l'exercice de cette mission, M. Eric ESPARRE, est affecté au Secrétariat général, 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16, à compter du 1^{er} janvier 2008 ».

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DPI

M. PATRICE SOULLIE

DEC. n° 070142DAJ du 26-11-2007

M. Patrice SOULLIE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé secrétaire général de la direction de la politique industrielle, à compter du 1^{er} décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IGHS

MME VALÉRIE ROUSTAN-RUMP

DEC. n° 070139DAJ du 15-11-2007

Mme Valérie ROUSTAN-RUMP, ingénieure de recherche, est nommée coordinatrice nationale de prévention et de sécurité du CNRS, à compter du 15 novembre 2007, en remplacement de M. François GUERIN, appelé à d'autres fonctions.

La résidence administrative de Mme Valérie ROUSTAN-RUMP est la délégation régionale Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR02 - Paris B

M. EMMANUEL ROQUES

DEC. n° 070147DAJ du 21-11-2007

M. Emmanuel ROQUES, ingénieur d'études au CNRS, est nommé adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Paris B, à compter du 1^{er} décembre 2007, en remplacement de M. Philippe ALCOUFFE, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR03 - Ile-de-France Est

M. ETIENNE FAURE

DEC. n° 070187DR03 du 12-11-2007

M. Etienne FAURE, ingénieur d'études, est nommé adjoint au responsable des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Est.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

MME GAËLLE BUJAN

DEC. n° 070137DAJ du 05-11-2007

Mme Gaëlle BUJAN, ingénieure d'études à l'IRD, est nommée adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 5 novembre 2007, en remplacement de M. Renaud de VERNEJOU, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

MME PATRICIA COUMBARAS

DEC. n° 070169DR05 du 09-11-2007

Mme Patricia COUMBARAS, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée chef du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, par intérim, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR07 - Rhône-Auvergne

M. ERNEST CHIARELLO

DEC. n° 070048DR07 du 05-07-2007

M. Ernest CHIARELLO, ingénieur de recherche, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Rhône-Auvergne à compter du 5 juillet 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

M. MATTHIEU NEVEU

DEC. n° 070049DR07 du 05-07-2007

M. Matthieu NEVEU, ingénieur de recherche, est nommé expert auprès de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Rhône-Auvergne à compter du 5 juillet 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

M. GÉRARD LASSEUR

DEC. n° 070050DR07 du 05-07-2007

M. Gérard LASSEUR, ingénieur de recherche, est nommé expert auprès de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Rhône-Auvergne à compter du 5 juillet 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

M. DENIS DUPERRAY

DEC. n° 070051DR07 du 05-07-2007

M. Denis DUPERRAY, ingénieur de recherche, est nommé expert auprès de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Rhône-Auvergne à compter du 5 juillet 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

M. BENOÎT DELAUNAY

DEC. n° 070052DR07 du 05-07-2007

M. Benoît DELAUNAY, ingénieur de recherche, est nommé expert auprès de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Rhône-Auvergne à compter du 5 juillet 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

M. DENIS PUGNERE

DEC. n° 070053DR07 du 05-07-2007

M. Denis PUGNERE, ingénieur d'études, est nommé expert auprès de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Rhône-Auvergne à compter du 5 juillet 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR13 - Languedoc-Roussillon

MME FLORENCE RAFFRAY

DEC. n° 070121DR13 du 15-11-2007

Mme Florence RAFFRAY, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, est nommée, à compter du 19 novembre 2007, responsable du service des ressources humaines de la délégation Languedoc-Roussillon, en remplacement de M. Gérard KERLIDOU appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR16 - Paris Michel-Ange

MME DAPHNÉE RAFFINI

DEC. n° 070050DR16 du 12-11-2007

Mme Daphnée RAFFINI, ingénieure d'études, est nommée chef du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Laboratoires

UMR n° 8160 - Laboratoire de neurosciences fonctionnelles et pathologies

M. OLIVIER GODEFROY

DEC. n° 070022SCVI du 07-11-2007

M. Olivier GODEFROY, PUPH à l'université de Picardie Jules Verne, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8160, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8554 - Laboratoire de sciences cognitives et de psycholinguistique

MME ANNE CHRISTOPHE-SIRET

DEC. n° 070023SCVI du 22-11-2007

Mme Anne CHRISTOPHE-SIRET, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 8554, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles

M. YANN HERAULT

DEC. n° 070019SCVI du 05-11-2007

M. Yann HERAULT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPS n° 44, pour la période allant du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2007, en remplacement de M. Yves COMBARNOUS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

USR n° 3123 - Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale du Caire (CEDEJ)

M. DOMINIQUE BLAY

DEC. n° 070043SCHS du 13-11-2007

M. Dominique BLAY, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'USR n° 3123 pour la période du 10 juillet 2007 au 31 décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement (LEAD)

M. LAURENT BERGEROT

DEC. n° 070368DR06 du 01-10-2007

M. Laurent BERGEROT, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5022, à compter du 19 mai 2006.

M. Laurent BERGEROT exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Laurent BERGEROT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Emmanuel BIGAND, directeur de l'UMR n° 5022

UMR n° 5220 - Centre de recherche et d'applications au traitement de l'image et du signal (CREATIS)

MME SOPHIE GAILLARD

DEC. n° 070134DR07 du 26-11-2007

Mme Sophie GAILLARD, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5220, à compter du 16 février 2007.

Mme Sophie GAILLARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Sophie GAILLARD est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Isabelle MAGNIN, directrice de l'UMR n° 5220

UMR n° 5510 - Matériaux, ingénierie et sciences (MATEIS)

M. ALAIN HECTOR

DEC. n° 070139DR07 du 17-04-2007

M. Alain HECTOR, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5510, à compter du 22 janvier 2007.

M. Alain HECTOR exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Alain HECTOR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Joël COURBON, directeur de l'UMR n° 5510

UMR n° 5667 - Reproduction et développement des plantes (RDP)

MME FRANÇOISE MONÉGER

DEC. n° 070135DR07 du 17-04-2007

Mme Françoise MONÉGER, directrice de recherche 2^{ème} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5667, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Mme Françoise MONÉGER exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Françoise MONÉGER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jan TRAAS, directeur de l'UMR n° 5667

UMR n° 5672 - Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon

M. FRANCK VITTOZ

DEC. n° 070136DR07 du 25-04-2007

M. Franck VITTOZ, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5672, à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. Franck VITTOZ exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Franck VITTOZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François PINTON, directeur de l'UMR n° 5672

UMR n° 5130 - Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique - Laboratoire d'hyperfréquence et caractérisation (IMEP-LAHC)

MME AUDE BOUCHARD

DEC. n° 070098DR11 du 08-10-2007

Mme Aude BOUCHARD, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5130, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Mme Aude BOUCHARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Aude BOUCHARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gérard GHIBAUDO, directeur de l'UMR n° 5130

UMR n° 5216 - GIPSA

M. LAURENT OTT

DEC. n° 070096DR11 du 16-07-2007

M. Laurent OTT, technicien INPG, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5216, à compter du 12 juillet 2007.

M. Laurent OTT exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Laurent OTT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Marc CHASSERY, directeur de l'UMR n° 5216

UMR n° 5216 - GIPSA

M. GABRIEL BUCHE

DEC. n° 070097DR11 du 16-07-2007

M. Gabriel BUCHE, ingénieur d'études INPG, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5216, à compter du 12 juillet 2007.

M. Gabriel BUCHE exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Gabriel BUCHE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Marc CHASSERY, directeur de l'UMR n° 5216

UMR n° 5253 - Institut Charles Gerhardt - Institut de chimie moléculaire et des matériaux de Montpellier

M. FABRICE BOYRIE

DEC. n° 070117DR13 du 15-10-2007

M. Fabrice BOYRIE, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5253, équipe CTMM du bâtiment 15, à compter du 1^{er} octobre 2007.

M. Fabrice BOYRIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Fabrice BOYRIE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. La coordination des ACMOs est assurée par le responsable du service hygiène et sécurité du site.

Signé : François FAJULA, directeur de l'UMR n° 5253

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul Pascal (CRPP)

M. ERIC LAURICHESSE

DEC. n° 070169DR15 du 15-10-2007

M. Eric LAURICHESSE, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 8641, pour la durée du mandat du directeur d'unité. Il assurera, par ailleurs, à la demande de la direction de l'unité, les aspects liés à l'évaluation des risques professionnels et aux rayonnements non ionisants.

M. Eric LAURICHESSE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Eric LAURICHESSE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Philippe RICHETTI, en concertation avec l'ACMO, M. Eric LAURICHESSE, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi jour par semaine.

Signé : Philippe RICHETTI, directeur de l'UPR n° 8641

UPR n° 9048 - Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB)

MME CATHY DENAGE

DEC. n° 070165DR15 du 15-10-2007

Mme Cathy DENAGE, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9048, pour la durée du mandat du directeur d'unité. Elle assurera, par ailleurs, à la demande de la direction de l'institut, les aspects liés à la maîtrise du risques chimiques.

Mme Cathy DENAGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Cathy DENAGE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Claude DELMAS, en concertation avec l'ACMO, Mme Cathy DENAGE, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un jour par semaine.

Signé : Claude DELMAS, directeur de l'UPR n° 9048

UMR n° 5227 - Laboratoire Mouvement, adaptation, cognition (MAC)

MME MARTINE RABILLER

DEC. n° 070175DR15 du 16-10-2007

Mme Martine RABILLER, agent technique, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5227 - Bâtiment 2 -, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Martine RABILLER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Martine RABILLER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Jean-René CAZALET, en concertation avec l'ACMO, Mme Martine RABILLER, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi jour par semaine.

Signé : Jean-René CAZALET, directeur de l'UMR n° 5227

UMR n° 5231 - Imagerie moléculaire et fonctionnelle : de la physiologie à la thérapie

MME COLETTE RIES

DEC. n° 070171DR15 du 15-10-2007

Mme Colette RIES, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5231, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Colette RIES exerce sa mission conformément aux

articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Colette RIES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Chrétien MOONEN, en concertation avec l'ACMO, Mme Colette RIES, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un jour par semaine.

Signé : Chrétien MOONEN, directeur de l'UMR n° 5231

UMR n° 6172 - XLIM

M. JEAN-LOUIS AUGUSTE

DEC. n° 070163DR15 du 15-10-2007

M. Jean-Louis AUGUSTE, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6172, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Jean-Louis AUGUSTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jean-Louis AUGUSTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Dominique CROS, en concertation avec l'ACMO, M. Jean-Louis AUGUSTE, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi jour par semaine.

Signé : Dominique CROS, directeur de l'UMR n° 6172

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine

M. EMMANUEL BRASSEUR

DEC. n° 070058DR17 du 30-10-2007

M. Emmanuel BRASSEUR est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6613, à compter du 1^{er} novembre 2007.

M. Emmanuel BRASSEUR est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Emmanuel BRASSEUR exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Emmanuel BRASSEUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yves AUREGAN, directeur de l'UMR n° 6613

Fin de fonctions

MPPU

M. PATRICK LEBOEUF

DEC. n° 070019SPHM du 16-10-2007

Il est mis fin, à compter du 31 octobre 2007, aux fonctions de chargé de mission, pour le département Mathématiques, physique, planète et univers, exercées par M. Patrick LEBOEUF auprès du directeur général.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile-de-France Sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. PATRICK SETA

DEC. n° 070021SCHI du 20-11-2007

Il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 2007, aux fonctions de chargé de mission, pour le département Chimie, exercées par M. Patrick SETA auprès du directeur général.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 2214 - Laboratoire de génie des procédés catalytiques (LGPC)

M. PIERRE GRENOUILLET

DEC. n° 070137DR07 du 17-10-2007

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Pierre GRENOUILLET dans l'UMR n° 2214 (liant le CNRS à l'École supérieure de chimie-physique de Lyon.)

Signé : Claude de MERIC DE BELLEFON, directeur de l'UMR n° 2214

UMR n° 5007 - Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP)

MME NIDA OTHMAN

DEC. n° 070138DR07 du 23-10-2007

Il est mis fin, à compter du 30 juin 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Nida OTHMAN dans l'UMR n° 5007.

Signé : Hatem FESSI, directeur de l'UMR n° 5007

Délégations de signature

Administration centrale

SHS

M. FRÉDÉRIC DARDEL

DEC. n° 070130DAJ du 24-10-2007

Il est ajouté à l'article 1^{er} de la décision n° 070017DAJ du 5 février 2007 [donnant délégation de signature à M. Frédéric DARDEL, directeur par intérim du département scientifique Sciences du vivant] :

« c) Déclarations diverses :

- Les déclarations et demandes faites en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée (relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application) ;

- Les déclarations et demandes d'autorisation faites en application du décret du 10 août 2007 relatif au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain (et l'arrêté pris pour son application).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. GUY LAUVERGEON

MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD

M. EUSTRATIOS MANOUSSIS

MME CLAUDINE COLON

M. STÉPHANE BOUQUET

DEC. n° 070034INSU du 28-11-2007

M. Guy LAUVERGEON, ingénieur de recherche du CNRS, reçoit délégation de signature du directeur de l'Institut pour signer tous les actes concernant les affaires mentionnées au 3^{ème} alinéa de l'article 4, et au 1^{er} alinéa de l'article 5 du décret n° 85-218 du 13 février 1985 [créant l'Institut national des sciences de l'univers du Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LAUVERGEON, Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, adjointe au directeur administratif de l'INSU, M. Eustratios MANOUSSIS, responsable des moyens informatiques, Mme Claudine COLON, responsable du service du budget et des affaires financières, M. Stéphane BOUQUET, responsable du bureau de gestion des personnels hors statut, reçoivent délégation pour signer en ses lieu et place.

La présente décision annule et remplace la décision n° 070024INSU du 9 juillet 2007 et prend effet à compter du 1^{er} décembre 2007.

Signé : Dominique LE QUEAU, directeur de l'INSU

DPI

M. PATRICE SOULLIE

DEC. n° 070143DAJ du 26-11-2007

Il est inséré un article 2 à la décision n° 060268DAJ du 21 juillet 2006 [donnant délégation de signature à M. Marc LEDOUX], directeur de la politique industrielle ainsi rédigé : « Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LEDOUX, délégation est donnée à M. Patrice SOULLIE, secrétaire général de la direction de la politique industrielle, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes, décisions et conventions ressortissant aux missions et au fonctionnement de la DPI, notamment dans les domaines financiers, comptables, de la gestion du personnel, des systèmes d'information et de la communication ».

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DSI

M. FRANÇOIS ETIENNE

M. BERNARD JULIAN

DEC. n° 070140DR14 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. François ETIENNE, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 135 000 € HT à la date de la signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ETIENNE, délégation de signature est donnée à M. Bernard JULIAN, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

Délégations

DR02 - Paris B

M. EMMANUEL ROQUES

DEC. n° 070148DAJ du 21-11-2007

Aux articles 2, 3 et 3 bis de la décision n° 060037DAJ du 19 janvier 2006 modifiée [donnant délégation de signature à Mme Liliane FLABBÉE, déléguée régionale pour la circonscription Paris B], les termes : « M. Philippe ALCOUFFE » sont remplacés par les termes : « M. Emmanuel ROQUES ».

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR04 - Ile-de-France Sud

MME MICHÈLE SAUMON

M. JEAN-JACQUES GUILLEMINOT

MME FRANÇOISE BARRIERE

MME MARIE-FRANCE SIRE

DEC. n° 070021IN2P3 du 01-09-2007

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs

aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint au délégué régional, à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, et à Mme Marie-France SIRE, responsable du service des personnels et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2007.
Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord MME GAËLLE BUJAN

DEC. n° 070138DAJ du 05-11-2007

Aux articles 3 et 4 de la décision n° 070041DAJ du 30 mars 2007 [donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord], les termes « M. Renaud de VERNEJOU, adjoint » sont remplacés par les termes : « Mme Gaëlle BUJAN, adjointe ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR13 - Languedoc-Roussillon M. BERNARD JOLLANS M. GÉRARD KERLIDOU MME FLORENCE RAFFRAY M. JEAN-MICHEL PORTEFAIX MME BRIGITTE DONGAN

DEC. n° 070144DAJ du 23-11-2007

L'article 3 de la décision n° 060047DAJ du 19 janvier 2006 modifiée [donnant délégation de signature à M. Bernard JOLLANS, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon] est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS et de M. Gérard KERLIDOU, délégation est donnée à Mme Florence RAFFRAY, responsable des ressources humaines, à M. Jean-Michel PORTEFAIX, responsable du service du partenariat et de la valorisation et à Mme Brigitte DONGAN, responsable du bureau du budget et des ressources propres, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe ».

La présente décision prend effet à compter du 19 novembre 2007.
Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

UPS n° 3107 - Institut des grilles M. Guy WORMSER

DEC. n° 070134DAJ du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Guy WORMSER, directeur de l'UPS n° 3107, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes et conventions relatifs aux quatre projets européens suivants :

- Projet « Enabling Grid for E-Science » (EGEE III) ;
- Projet « European Grid Initiative » (EGI) ;
- Projet « Enabling Desktop Grids E-Science » (EDGES) ;
- Projet « E-science and facility for europe and Latin America » (EELA2).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR01 - Paris A

UMR n° 2773 - Groupe de recherche en économie et statistique

M. ALAIN TROGNON M. FRANCIS KRAMARZ

DEC. n° 070085DR01 du 18-07-2007

Délégation est donnée à M. Alain TROGNON, directeur de l'UMR n° 2773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain TROGNON, délégation de signature est donnée à M. Francis KRAMARZ, administrateur INSEE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7112 - Cultures et sociétés urbaines (CSU)

MME ANNE-MARIE DEVREUX M. HERVÉ SERRY MME SOPHIE MARQUOIS MME MARGARET MARUANI

DEC. n° 070093DR01 du 05-09-2007

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DEVREUX, directrice de l'UMR n° 7112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie DEVREUX, délégation de signature est donnée à M. Hervé SERRY, chargé de recherche, à Mme Sophie MARQUOIS, technicienne, et à Mme Margaret MARUANI, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7112 - Cultures et sociétés urbaines (CSU)

M. HERVÉ SERRY MME SOPHIE MARQUOIS MME MARGARET MARUANI

DEC. n° 070094DR01 du 08-10-2007

Délégation est donnée à M. Hervé SERRY, chargé de recherche, à Mme Sophie MARQUOIS, technicienne, et à Mme Margaret MARUANI, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne-Marie DEVREUX, directrice de l'UMR n° 7112

UMR n° 7130 - Laboratoire d'anthropologie sociale

M. PHILIPPE DESCOLA
MME BRIGITTE DERLON
MME PATRICIA RIGOLE
MME ANNA FERNANDO

DEC. n° 070089DR01 du 18-09-2007

Délégation est donnée à M. Philippe DESCOLA, directeur de l'UMR n° 7130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DESCOLA, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte DERLON, maître de conférences des universités, à Mme Patricia RIGOLE, technicienne de classe normale, et à Mme Anna FERNANDO, adjointe technique de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040154DR01 du 1^{er} mars 2004 consentant délégation de signature au titre de l'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7181 - Equipe de recherche sur les marchés, l'emploi et la simulation

M. GEORGES BRESSON
M. DAMIEN GAUMONT

DEC. n° 070100DR01 du 01-10-2007

Délégation est donnée à M. Georges BRESSON, directeur de l'UMR n° 7181, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges BRESSON, délégation de signature est donnée à M. Damien GAUMONT, professeur agrégé des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7181 - Equipe de recherche sur les marchés, l'emploi et la simulation

M. DAMIEN GAUMONT

DEC. n° 070101DR01 du 11-10-2007

Délégation est donnée à M. Damien GAUMONT, professeur agrégé des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges BRESSON, directeur de l'UMR n° 7181

UMR n° 8155 - Centre de recherche sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine

M. ALAIN THOTE
MME ANNE CHAYET
M. ERIC TROMBERT
M. NICOLAS FIEVE

DEC. n° 070095DR01 du 04-10-2007

Délégation est donnée à M. Alain THOTE, directeur de l'UMR n° 8155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain THOTE, délégation de signature est donnée à Mme Anne CHAYET, directrice de recherche, à M. Eric TROMBERT, directeur de recherche, et à M. Nicolas FIEVE, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070047DR01 du 11 mai 2007 consentant délégation de signature au titre de l'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8155 - Centre de recherche sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine

MME ANNE CHAYET
M. ERIC TROMBERT
M. NICOLAS FIEVE

DEC. n° 070096DR01 du 10-10-2007

Délégation est donnée à Mme Anne CHAYET, directrice de recherche, à M. Eric TROMBERT, directeur de recherche, et à M. Nicolas FIEVE, chargé de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070048DR01 du 23 mai 2007 consentant délégation de signature au nom du directeur d'unité est abrogée.

Signé : Alain THOTE, directeur de l'UMR n° 8155

UMR n° 8558 - Centre de recherches historiques

M. GÉRARD BEAUR
M. PAUL ANDRÉ ROSENAL
MME CHRISTIANE ARTZ

DEC. n° 070103DR01 du 09-10-2007

Délégation est donnée à M. Gérard BEAUR, directeur de l'UMR n° 8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BEAUR, délégation de signature est donnée à M. Paul André ROSENAL, directeur d'études, et à Mme Christiane ARTZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8558 - Centre de recherches historiques

M. PAUL ANDRÉ ROSENTAL
MME CHRISTIANE ARTZ

DEC. n° 070104DR01 du 11-10-2007

Délégation est donnée à M. Paul André ROSENTAL, directeur d'études, et à Mme Christiane ARTZ, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard BEAUR, directeur de l'UMR n° 8558

UPS n° 2561 - UPS CNRS-Guyane

M. ALAIN PAVE
MME CHRISTINE SCHRIVE

DEC. n° 070098DR01 du 03-10-2007

Délégation est donnée à M. Alain PAVE, directeur de l'UPS n° 2561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain PAVE, délégation de signature est donnée à Mme Christine SCHRIVE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060019DR01 du 22 mars 2006 consentant délégation de signature au titre de l'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPS n° 2561 - UPS CNRS-Guyane

MME CHRISTINE SCHRIVE

DEC. n° 070099DR01 du 19-10-2007

Délégation est donnée à Mme Christine SCHRIVE, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 060020DR01 du 28 mars 2006 consentant délégation de signature au nom du directeur d'unité est abrogée.

Signé : Alain PAVE, directeur de l'UPS n° 2561

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 2216 - Neurobiologie génétique et intégrative

MME ANETTE MONT-REYNAUD

DEC. n° 07A175DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Anette MONT-REYNAUD, technicienne, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A037DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude CHAMPAGNAT, directeur de l'UPR n° 2216

UPR n° 2355 - Institut des sciences du végétal

MME HÉLÈNE BARBIER-BRYGOO
M. THIERRY MEINNEL
MME CATHERINE PERROT-RECHENMANN

DEC. n° 07A227DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Hélène BARBIER-BRYGOO, directrice de l'UPR n° 2355, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène BARBIER-BRYGOO, délégation de signature est donnée à M. Thierry MEINNEL, directeur de recherche, et à Mme Catherine PERROT-RECHENMANN, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A012DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 2355 - Institut des sciences du végétal

M. THIERRY MEINNEL
MME CATHERINE PERROT-RECHENMANN

DEC. n° 07A166DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Thierry MEINNEL, directeur de recherche, responsable de groupe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MEINNEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine PERROT-RECHENMANN, directrice de recherche, responsable de groupe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A013DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène BARBIER-BRYGOO, directrice de l'UPR n° 2355

UPR n° 3321 - Laboratoire Aimé Cotton

M. Louis CABARET
MME AMANDA TREPAGNY

DEC. n° 07A212DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Louis CABARET, ingénieur de recherche, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis CABARET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Amanda TREPAGNY, ingénieure d'études, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A120DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre PILLET, directeur de l'UPR n° 3321

UPR n° 3361 - Laboratoire de photophysique moléculaire

MME ANNE-MARIE COSSON
MME MARIE-PIERRE FONTAINE AUPART

DEC. n° 07A171DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie COSSON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Pierre FONTAINE AUPART, directrice de recherche, sous-directrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A027DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BRECHIGNAC, directeur de l'UPR n° 3361

UMR n° 137 - Unité mixte de physique CNRS / Thales

M. FRÉDÉRIC PETROFF
M. JEAN-CLAUDE MAGE
M. JAVIER BRIATICO

DEC. n° 07A209DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Frédéric PETROFF, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PETROFF, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Claude MAGE, ingénieur, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PETROFF et de M. Jean-Claude MAGE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Javier BRIATICO, chargé de recherche, chercheur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A114DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'UMR n° 137

UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

M. ROBERT VAUTARD
MME ELSA CORTIJO
M. PHILIPPE CIAIS
MME MURIEL BOYER

DEC. n° 07A226DR04 du 01-10-2007

Délégation est donnée à M. Robert VAUTARD, directeur de l'UMR n° 1572, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité.

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert VAUTARD, délégation de signature est donnée à Mme Elsa CORTIJO, chargée de recherche, à M. Philippe CIAIS, chercheur CEA, et à Mme Muriel BOYER, cadre administratif CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A132DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

MME ELSA CORTIJO
M. PHILIPPE CIAIS
MME MURIEL BOYER

DEC. n° 07A218DR04 du 01-10-2007

Délégation est donnée à Mme Elsa CORTIJO, chargée de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe CIAIS, chercheur CEA, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elsa CORTIJO et de M. Philippe CIAIS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Muriel BOYER, cadre administratif CEA, adjointe au directeur, responsable administrative.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A133DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert VAUTARD, directeur de l'UMR n° 1572

UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique

M. MEHRAN MOSTAFAVI
M. PASCAL PERNOT
MME CHRISTIANE ALBA-SIMIONESCO
MME MIREILLE MOULIN

DEC. n° 07A229DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'UMR n° 8000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mehran MOSTAFAVI, délégation de signature est donnée à M. Pascal PERNOT, chargé de recherche, à Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO, directrice de recherche, et à Mme Mireille MOULIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A109DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique

M. PASCAL PERNOT
MME CHRISTIANE ALBA-SIMIONESCO
MME MIREILLE MOULIN

DEC. n° 07A207DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Pascal PERNOT, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal PERNOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO, directrice de recherche, directrice adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal PERNOT et de Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille MOULIN, ingénieure d'études, secrétaire général.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A110DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'UMR n° 8000

UMR n° 8079 - Écologie, systématique et évolution

M. GABRIEL CORNIC
MME NATHALIE FRASCARIA-LACOSTE
MME MONIQUE DEBEST

DEC. n° 07A200DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Gabriel CORNIC, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel CORNIC, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, maître de conférences, directrice adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel CORNIC et de Mme Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique DEBEST, technicienne, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A092DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul LEADLEY, directeur de l'UMR n° 8079

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

M. FRANÇOIS COSTARD
MME CHRISTELLE MARLIN
MME CHANTAL ROCK

DEC. n° 07A231DR04 du 01-10-2007

Délégation est donnée à M. François COSTARD, directeur de l'UMR n° 8148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité.

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François COSTARD, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MARLIN, professeure, et à Mme Chantal ROCK, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A051DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

MME CHRISTELLE MARLIN
MME CHANTAL ROCK

DEC. n° 07A182DR04 du 01-10-2007

Délégation est donnée à Mme Christelle MARLIN, professeur, co-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle MARLIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal ROCK, technicienne, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A052DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François COSTARD, directeur de l'UMR n° 8148

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

M. JEAN-PIERRE MAHY
MME CATHERINE CHARLES-PAUWELS
MME FRANÇOISE NICOL

DEC. n° 07A191DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre MAHY, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre MAHY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure d'études, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre MAHY et de Mme Catherine CHARLES-PAUWELS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise NICOL, technicienne, administratrice bases financières.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A073DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Jacques GIRERD, directeur de l'UMR n° 8182

UMR n° 8120 - UMR de génétique végétale du Moulon

Mlle CATHERINE DAMERVAL
M. MICHEL ZIVY
M. PHILIPPE BRABANT

DEC. n° 07A185DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mlle Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Catherine DAMERVAL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel ZIVY, chargé de recherche, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Catherine DAMERVAL et de M. Michel ZIVY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe BRABANT, professeur, directeur adjoint.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A060DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique DE VIENNE, directeur de l'UMR n° 8120

UMR n° 8501 - Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'optique

MME NICOLE ABRIAL
MME CHRISTINE AVIGNON-VERITE
M. GÉRALD ROOSEN

DEC. n° 07A180DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Nicole ABRIAL, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet

2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ABRIAL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine AVIGNON-VERITE, assistante ingénieure, responsable service de gestion financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ABRIAL et de Mme Christine AVIGNON-VERITE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérald ROOSEN, directeur de recherche, directeur adjoint.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A047DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre CHAVEL, directeur de l'UMR n° 8501

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

M. JEAN-LUC PICOT
M. MARC GABAY
M. DOMINIQUE IMHOFF

DEC. n° 07A213DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PICOT, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PICOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marc GABAY, professeur, sous-directeur, responsable finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PICOT et de M. Marc GABAY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique IMHOFF, ingénieur de recherche, sous-directeur, responsable moyens techniques.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A123DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul POUGET, directeur de l'UMR n° 8502

UMR n° 8507 - Laboratoire de génie électrique de Paris

MME FRANÇOISE RICHARD
MME SOPHIE NOEL
M. ADEL RAZEK

DEC. n° 07A170DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Françoise RICHARD, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise RICHARD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sophie NOEL, chargée de recherche, chef de département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise RICHARD et de Mme Sophie NOEL, délégation de signature est

donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Adel RAZEK, directeur de recherche, chef de département.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A025DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BOUILLAULT, directeur de l'UMR n° 8507

UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire

MME BRIGITTE RENARD
M. FRANÇOIS COUCHOT
M. CHRISTIAN ARNAULT

DEC. n° 07A223DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Brigitte RENARD, ingénieure de recherche, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte RENARD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François COUCHOT, directeur de recherche, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte RENARD et de M. François COUCHOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christian ARNAULT, ingénieur de recherche, directeur technique.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A143DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy WORMSER, directeur de l'UMR n° 8607

UMR n° 8608 - Institut de physique nucléaire d'Orsay

MME LUCETTE PORCHERON
M. BERNARD BERTHIER
M. DANIEL GARDES

DEC. n° 07A208DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucette PORCHERON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard BERTHIER, directeur de recherche, directeur division recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucette PORCHERON et de M. Bernard BERTHIER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel GARDES, directeur de recherche, directeur division accélérateurs. La présente décision annule et remplace la décision n° 07A112DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique MUELLER, directrice de l'UMR n° 8608

UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse

MME MICHÈLE FRERET

DEC. n° 07A177DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Michèle FRERET, ingénieure d'études, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A041DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gabriel CHARDIN, directeur de l'UMR n° 8609

UMR n° 8612 - Physicochimie, pharmacotechnie, biopharmacie

MME SUZANNE MARIVIN

DEC. n° 07A184DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Suzanne MARIVIN, assistante ingénieure, assistante, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A056DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick COUVREUR, directeur de l'UMR n° 8612

UMR n° 8618 - Institut de biotechnologie des plantes

M. JEAN VIDAL

DEC. n° 07A197DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Jean VIDAL, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A085DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry LANGIN, directeur de l'UMR n° 8618

UMR n° 8620 - Laboratoire de neurobiologie de l'apprentissage, de la mémoire et de la communication

MME ELIANE LAHAYE

DEC. n° 07A198DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Eliane LAHAYE, technicienne gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A087DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge LAROCHE, directeur de l'UMR n° 8620

UMR n° 8623 - Laboratoire de recherche en informatique

MME NICOLE LEFEVRE-VILLAIN
M. FRANÇOIS ZIMMERMANN

DEC. n° 07A168DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, ingénieur système.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A017DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BEAUDOUIN-LAFON, directeur de l'UMR n° 8623

UMR n° 8628 - Laboratoire de mathématiques d'Orsay

M. NICOLAS BURQ
MME MARIE-CHRISTINE MYOUPPO
MME DOMINIQUE GIRARDOT

DEC. n° 07A205DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Nicolas BURQ, professeur, vice-président département mathématiques, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BURQ, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine MYOUPPO, assistante ingénieure, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BURQ et de Mme Marie-Christine MYOUPPO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique GIRARDOT, technicienne, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A058DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal MASSART, directeur de l'UMR n° 8628

URA n° 2464 - Service de physique de l'état condensé

M. FRANÇOIS DAVIAUD
M. CRISTIAN URBINA

DEC. n° 07A220DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. François DAVIAUD, chercheur CEA, adjoint directeur, à l'effet de signer au nom du directeur

d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DAVIAUD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Cristian URBINA, directeur de recherche, physicien.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A137DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric VINCENT, directeur de l'URA n° 2464

IFR n° 115 - Génome : structure, fonction, évolution

MME CATHERINE DROUET
MME MARIE-CHRISTINE CHANTOISEAU

DEC. n° 07A215DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Catherine DROUET, technicienne, coordinatrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine DROUET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine CHANTOISEAU, technicienne, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A127DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'IFR n° 115

UMS n° 1786 - Bibliothèque Jacques Hadamard

MME ELISABETH KNELLER

DEC. n° 07A224DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Elisabeth KNELLER, ingénieure d'études, responsable bibliothèque, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A147DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude ZUILY, directeur de l'UMS n° 1786

UMS n° 2572 - Laboratoire de mesure du carbone 14

MME VALÉRIE SETTI

DEC. n° 07A183DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Valérie SETTI, assistante ingénieure, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A054DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Evelyne COTTEREAU, directrice de l'UMS n° 2572

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8180 - Institut Lavoisier

M. FRANCIS SECHERESSE
M. ARNAUD ETCHEBERRY
M. FRANÇOIS COUTY

DEC. n° 070070DR05 du 03-12-2007

Délégation est donnée à M. Francis SECHERESSE, directeur de l'UMR n° 8180, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis SECHERESSE, délégation de signature est donnée à M. Arnaud ETCHEBERRY, DR2, directeur adjoint et M. François COUTY, professeur Pr2, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR07 - Rhône-Auvergne

UMR n° 2214 - Laboratoire de génie des procédés catalytiques (LGPC)

M. CLAUDE DE MERIC DE BELLEFON
M. DANIEL SCHWEICH

DEC. n° 070103DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Claude de MERIC de BELLEFON, directeur de l'UMR n° 2214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude de MERIC de BELLEFON, délégation de signature est donnée à M. Daniel SCHWEICH, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5005 - Laboratoire Ampère

M. LAURENT NICOLAS
M. PHILIPPE BILLOUX

DEC. n° 070094DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Laurent NICOLAS, directeur de l'UMR n° 5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NICOLAS, délégation de signature est donnée à M. Philippe BILLOUX, technicien, uniquement pour mes ordres de missions et états de frais.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5007 - Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP)

M. HATEM FESSI
M. JOSEPH LIETO

DEC. n° 070123DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Hatem FESSI, directeur de l'UMR n° 5007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hatem FESSI, délégation de signature est donnée à M. Joseph LIETO, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5008 - Centre de thermique de Lyon (CETHIL)

MME DANY ESCUDIE
MME AGNÈS BAILLY
M. RODOLPHE VAILLON

DEC. n° 070121DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à Mme Dany ESCUDIE, directrice de l'UMR n° 5008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dany ESCUDIE, délégation de signature est donnée à Mme Agnès BAILLY, technicienne, et à M. Rodolphe VAILLON, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5020 - Neurosciences sensorielles, comportement, cognition

M. RÉMI GERVAIS
M. FRANÇOIS JOURDAN

DEC. n° 070081DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Rémi GERVAIS, directeur de l'UMR n° 5020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi GERVAIS, délégation de signature est donnée à M. François JOURDAN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5023 - Ecologie des hydrosystèmes fluviaux (LEHF)

M. PIERRE JOLY
M. SYLVAIN DOLEDEC

DEC. n° 070113DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Pierre JOLY, directeur de l'UMR n° 5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JOLY, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOLEDEC, professeur des universités et directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5041 - Laboratoire des matériaux organiques à propriétés spécifiques (LMOPS)

M. RÉGIS MERCIER
MME CATHERINE MARESTIN

DEC. n° 070114DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Régis MERCIER, directeur de l'UMR n° 5041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en

ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis MERCIER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine MARESTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5086 - Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)

M. GILBERT DELEAGE
M. CHRISTOPHE GEOURJON
MME CHRISTINE RIVIERE
MME DOROTHÉE BERNARD

DEC. n° 070077DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'UMR n° 5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à M. Christophe GEOURJON, ingénieur de recherche, à Mme Christine RIVIERE, technicienne, et à Mme Dorothee BERNARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5123 - Physiologie intégrative, cellulaire et moléculaire

M. BRUNO ALLARD
M. CLAUDE DUCHAMP

DEC. n° 070115DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Bruno ALLARD, directeur de l'UMR n° 5123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ALLARD, délégation de signature est donnée à M. Claude DUCHAMP, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5125 - Paléoenvironnement et paléobiosphère (PEPS)

M. CHRISTOPHE LECUYER
M. SERGE LEGENDRE

DEC. n° 070084DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Christophe LECUYER, directeur de l'UMR n° 5125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe LECUYER, délégation de signature est donnée à M. Serge LEGENDRE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5133 - ARCHEORIENT. Environnements et sociétés de l'Orient ancien

M. PIERRE LOMBARD
MME FRANÇOISE LE MORT
MME EMMANUELLE VILA

DEC. n° 070110DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Pierre LOMBARD, directeur de l'UMR n° 5133, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LOMBARD, délégation de signature est donnée à Mme Françoise LE MORT, chargée de recherche, et à Mme Emmanuelle VILA, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5148 - Laboratoire des procédés en milieux granulaires (LPMG)

M. CHRISTOPHE PIJOLAT
M. DIDIER BERNACHE-ASSOLLANT
M. GÉRARD THOMAS

DEC. n° 070080DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Christophe PIJOLAT, directeur de l'UMR n° 5148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PIJOLAT, délégation de signature est donnée à M. Didier BERNACHE-ASSOLLANT, professeur, et à M. Gérard THOMAS, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5189 - Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA)

M. JEAN-CLAUDE DECOURT
M. PAUL MATTEI
MME ISABELLE BOEHM

DEC. n° 070127DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Claude DECOURT, directeur de l'UMR n° 5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude DECOURT, délégation de signature est donnée à M. Paul MATTEI, professeur des universités, et à Mme Isabelle BOEHM, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5195 - Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO)

M. YVES GONZALEZ-QUIJANO
M. JEAN-CLAUDE DAVID

DEC. n° 070101DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Yves GONZALEZ-QUIJANO, directeur de l'UMR n° 5195, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GONZALEZ-QUIJANO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DAVID, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5205 - Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information (LIRIS)

M. BERNARD PEROCHE
M. ATTILA BASKURT

DEC. n° 070128DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Bernard PEROCHE, directeur de l'UMR n° 5205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PERO-CHE, délégation de signature est donnée à M. Attila BASKURT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5206 - Actions, discours, pensée politique et économique (TRIANGLE)

M. JEAN-CLAUDE ZANCARINI

DEC. n° 070125DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Claude ZANCARINI, directeur de l'UMR n° 5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5208 - Institut Camille Jordan

M. FRANK WAGNER
M. LAURENT HABSIEGER
MME SYBIL CARABOEUF
MME SIMONA BIAGIOLI

DEC. n° 070130DR07 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Frank WAGNER, directeur de l'UMR n° 5208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank WAGNER, délégation de signature est donnée à M. Laurent HABSIEGER, directeur de recherche, à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieure d'études, et à Mme Simona BIAGIOLI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5223 - Ingénierie des matériaux polymères (IMP)

M. JEAN-FRANÇOIS GERARD
M. GÉRARD SEYTRE

DEC. n° 070083DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Jean-François GERARD, directeur de l'UMR n° 5223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François GERARD, délégation de signature est donnée à M. Gérard SEYTRE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5239 - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule (LBMCM)

M. LAURENT SCHAEFFER
MME ANDRÉE DEFOURS

DEC. n° 070102DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'UMR n° 5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Mme Andrée DEFOURS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5240 - Microbiologie, adaptation et pathogénie

MME NICOLE COTTE-PATTAT
M. DOMINIQUE JOB
MME MICHELINE LOUVEL

DEC. n° 070095DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à Mme Nicole COTTE-PATTAT, directrice de l'UMR n° 5240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole COTTE-PATTAT, délégation de signature est donnée à M. Dominique JOB, directeur de recherche, et à Mme Micheline LOUVEL, professeure UCBL, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5242 - Institut génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)
M. JACQUES SAMARUT
M. VINCENT LAUDET
MME FABIENNE ROGOWSKY

DEC. n° 070132DR07 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Jacques SAMARUT, directeur de l'UMR n° 5242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques SAMARUT, délégation de signature est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur adjoint, et à Mme Fabienne ROGOWSKY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5246- Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS)

M. Loïc BLUM
MME ANNE-MARIE FERRER

DEC. n° 070087DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5246, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BLUM, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie FERRER, directrice administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5256 - Institut de recherche sur la catalyse et environnement de Lyon (IRCELYON)

M. MICHEL LACROIX
MME MICHÈLE GRANGER-SCHNARR
M. JEAN-MARIE HERRMANN

DEC. n° 070085DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'UMR n° 5256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à Mme Michèle GRANGER-SCHNARR, ingénieure de recherche, et à M. Jean-Marie

HERRMANN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5259 - Laboratoire de mécanique des contacts et des structures

M. ALAIN COMBESCURE
M. RÉGIS DUFOUR
M. MICHEL BRUNET
M. YVES BERTHIER
M. PHILIPPE VELEX

DEC. n° 070096DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Alain COMBESCURE, directeur de l'UMR n° 5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain COMBESCURE, délégation de signature est donnée à M. Régis DUFOUR, professeur, à M. Michel BRUNET, professeur, à M. Yves BERTHIER, docteur, et à M. Philippe VELEX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5264 - Mondes et dynamiques des sociétés (MODYS)

M. JEAN-CLAUDE RABIER
M. ANDRÉ MICOUD
M. MICHEL RAUTENBERG

DEC. n° 070122DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Claude RABIER, directeur de l'UMR n° 5264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RABIER, délégation de signature est donnée à M. André MICOUD, directeur de recherche, et à M. Michel RAUTENBERG, professeur université, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5265 - Catalyse, chimie, polymères et procédés (C2P2)

M. JEAN-MARIE BASSET
M. JEAN-CLAUDE COQUARD
M. FRÉDÉRIC LEFEBVRE
M. ROGER SPITZ
MME NATHALIE JOUGLARD

DEC. n° 070124DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BASSET, directeur de l'UMR n° 5265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BASSET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude COQUARD, ingénieur, à M. Frédéric LEFEBVRE, directeur de recherche, à M. Roger SPITZ, directeur de recherche, et à Mme Nathalie JOUGLARD, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5270 - Institut des nanotechnologies de Lyon (INL)

M. GUY HOLLINGER
M. IAN O'CONNOR
M. GÉRARD GUILLOT
M. PIERRE MORIN

DEC. n° 070078DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Guy HOLLINGER, directeur de l'UMR n° 5270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy HOLLINGER, délégation de signature est donnée à M. Ian O'CONNOR, directeur du site ECL, à M. Gérard GUILLOT, directeur du site INSA, et à M. Pierre MORIN, directeur du site UCBL 1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5509 - Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique (LMFA)

M. MICHEL LANCE
M. PHILIPPE BLANC-BENON

DEC. n° 070088DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Michel LANCE, directeur de l'UMR n° 5509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LANCE, délégation de signature est donnée à M. Philippe BLANC-BENON, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5510 - Matériaux : ingénierie et science (MATEIS)

M. JOËL COURBON
M. JEAN-YVES CAVAILLE
M. BERNARD NORMAND

DEC. n° 070089DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Joël COURBON, directeur de l'UMR n° 5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël COURBON, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves CAVAILLE, professeur des universités, et à M. Bernard NORMAND, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5516 - Laboratoire Hubert Curien

M. FLORENT PIGEON

DEC. n° 070117DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Florent PIGEON, directeur de l'UMR n° 5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5534 - Centre de génétique moléculaire et cellulaire (CGMC)

M. PIERRE COUBLE
MME GÉRALDINE FOURNIER-MOULIN

DEC. n° 070086DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Pierre COUBLE, directeur de l'UMR n° 5534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COUBLE, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine FOURNIER-MOULIN, assistante ingénieure, pour la gestion du laboratoire hors missions.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive (BBE)

MME DOMINIQUE MOUCHIROUD
M. LAURENT DURET

DEC. n° 070079DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à Mme Dominique MOUCHIROUD, directrice de l'UMR n° 5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à M. Laurent DURET, directeur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5570 - Laboratoire des sciences de la Terre

M. BRUNO REYNARD
M. PASCAL ALLEMAND

DEC. n° 070105DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Bruno REYNARD, directeur de l'UMR n° 5570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno REYNARD, délégation de signature est donnée à M. Pascal ALLEMAND, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5574 - Centre de recherche astrophysique de Lyon (CRAL)

M. BRUNO GUIDERDONI
M. ALBAN REMILLIEUX
MME ELISABETH BAZERBE

DEC. n° 070106DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'UMR n° 5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILLIEUX, ingénieur de recherche, et à Mme Elisabeth BAZERBE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5586 - Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures

M. JEAN-LOUIS BARRAT
M. ALAIN PEREZ

DEC. n° 070116DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'UMR n° 5586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BARRAT, délégation de signature est donnée à M. Alain PEREZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5596 - Laboratoire dynamique du langage

M. FRANÇOIS PELLEGRINO
MME HARRIET JISA
MME LINDA BRENDLIN

DEC. n° 070090DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. François PELLEGRINO, directeur de l'UMR n° 5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PELLEGRINO, délégation de signature est donnée à Mme Harriet

JISA, professeure des universités, et à Mme Linda BRENDLIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5648 - Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux

M. DENIS MENJOT

DEC. n° 070107DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Denis MENJOT, directeur de l'UMR n° 5648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5667 - Reproduction et développement des plantes (RDP)

M. JAN TRAAS

M. THIERRY GAUDE

M. CHARLIE SCUTT

DEC. n° 070092DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Jan TRAAS, directeur de l'UMR n° 5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jan TRAAS, délégation de signature est donnée à M. Thierry GAUDE, directeur de recherche, et à M. Charlie SCUTT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5669 - Unité de mathématiques pures appliquées (MPAM)

M. DAMIEN GABORIAU

M. CÉDRIC VALLANI

DEC. n° 070108DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Damien GABORIAU, directeur de l'UMR n° 5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien GABORIAU, délégation de signature est donnée à M. Cédric VALLANI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

M. BERNARD ILLE

M. GUY CHANFRAY

MME GENEVIÈVE GATEAUD

MME ANNICK BLAINVILLE

M. THIERRY OLLIVIER

DEC. n° 070100DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à M. Guy CHANFRAY, professeur, à Mme Geneviève GATEAUD, assistante ingénieure, à Mme Annick BLAINVILLE, ingénieure d'études, et à M. Thierry OLLIVIER, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5824 - Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE)

MME MARIE-CLAIRE VILLEVAL

DEC. n° 070082DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'UMR n° 5824, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6023 - Biologie des protistes

M. CHRISTIAN AMBLARD

M. PIERRE PEYRET

DEC. n° 070098DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Christian AMBLARD, directeur de l'UMR n° 6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian AMBLARD, délégation de signature est donnée à M. Pierre PEYRET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6024 - Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO)

M. MICHEL FAYOL
M. MARKUS BRAUER

DEC. n° 070118DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Michel FAYOL, directeur de l'UMR n° 6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FAYOL, délégation de signature est donnée à M. Markus BRAUER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6069 - Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques (LAEPT)

M. PASCAL ANDRE

DEC. n° 070075DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Pascal ANDRE, directeur de l'UMR n° 6069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6504 - Synthèse et étude de systèmes à intérêt biologique (SEESIB)

MME ANNE-MARIE DELORT
MME CAROLE TURPIN

DEC. n° 070111DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DELORT, directrice de l'UMR n° 6504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie DELORT, délégation de signature est donnée à Mme Carole TURPIN, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6533 - Laboratoire de physique corpusculaire de Clermont- Ferrand (LPC)

M. ALAIN BALDIT
M. PIERRE HENRARD
M. GÉRARD MONTAROU
M. CYRIL GALPIER

DEC. n° 070097DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Alain BALDIT, directeur de l'UMR n° 6533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BALDIT, délégation de signature est donnée à M. Pierre HENRARD, directeur adjoint, à M. Gérard MONTAROU, directeur adjoint, et à M. Cyril GALPIER, responsable administratif, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6547 - Génétique des eucaryotes-endocrinologie moléculaire (GEEM)

M. GEORGES PICARD
M. GEORGES VEYSSIERE

DEC. n° 070091DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Georges PICARD, directeur de l'UMR n° 6547, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges PICARD, délégation de signature est donnée à M. Georges VEYSSIERE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. Toutes les décisions antérieures sont abrogées. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI)

M. PATRICK PLANE
M. GÉRARD CHAMBAS
M. PATRICK GUILLAUMONT
MME SYLVIANE GUILLAUMONT-JEANNENEY

DEC. n° 070126DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Patrick PLANE, directeur de l'UMR n° 6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à M. Gérard CHAMBAS, chargé de recherche, à M. Patrick GUILLAUMONT, professeur, et à Mme Sylviane GUILLAUMONT-JEANNENEY, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6620 - Laboratoire de mathématiques

M. YUCEF AMIRAT
M. RACHID TOUZANI
M. MICHAËL HEUSENER

DEC. n° 070129DR07 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Youcef AMIRAT, directeur de l'UMR n° 6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Youcef AMIRAT, délégation de signature est donnée à M. Rachid TOUZANI, professeur, et à M. Michaël HEUSENER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2153 - Evolution des relations parasitaires chez les insectes

M. FABRICE VAVRE

DEC. n° 070099DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Fabrice VAVRE, directeur du GDR n° 2153, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2610 - Laboratoire de biomécanique des chocs (LBMC)

M. JEAN-PIERRE VERRIEST
MME KARINE BRUYERE-GARNIER

DEC. n° 070131DR07 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre VERRIEST, directeur du GDR n° 2610, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre VERRIEST, délégation de signature est donnée à Mme Karine BRUYERE-GARNIER, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2911 - Laboratoire polymères et matériaux avancés (LPMA)

M. LUDOVIC ODONI
M. DIDIER LONG

DEC. n° 070093DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Ludovic ODONI, directeur de la FRE n° 2911, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic ODONI, délégation de signature est donnée à M. Didier LONG, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 3008 - Centre européen de RMN à très haut champ

M. PIERRE TOULHOAT
M. LYNDON EMSLEY
MME ANNE LESAGE

DEC. n° 070104DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Pierre TOULHOAT, directeur de la FRE n° 3008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à M. Lyndon EMSLEY, professeur, et à Mme Anne LESAGE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

IFR n° 41 – Institut fédératif de recherche bio-environnement et santé

M. PHILIPPE NORMAND
M. CHRISTIAN GAUTIER

DEC. n° 070120DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Philippe NORMAND, directeur de l'IFR n° 41, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NORMAND, délégation de signature est donnée à M. Christian GAUTIER, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique directe (CCSD)

M. DANIEL CHARNAY
MME CHRISTÈLE AULAS

DEC. n° 070076DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Daniel CHARNAY, directeur de l'UPS n° 2275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel CHARNAY, délégation de signature est donnée à Mme Christèle AULAS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés (LMAM)

M. JEAN-MARIE MACKOWSKI

DEC. n° 070109DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie MACKOWSKI, directeur de l'UPS n° 2713, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMS n° 833 - Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand (OPGC)

MME ANDRÉA FLOSSMANN
M. JEAN-FRANÇOIS LENAT

DEC. n° 070112DR07 du 22-10-2007

Délégation est donnée à Mme Andréa FLOSSMANN, directrice de l'UMS n° 833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andréa FLOSSMANN, délégation de signature est donnée à M. Jean-François LENAT, physicien et directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FR n° 538 - Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux

M. RÉMY BOUCHARLAT
M. JEAN-CLAUDE DECOURT
MME NATHALIE VALÉRIE DONJON

DEC. n° 070119DR07 du 05-11-2007

Délégation est donnée à M. Rémy BOUCHARLAT, directeur de la FR n° 538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BOUCHARLAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude

DECOURT, directeur de recherche, et à Mme Nathalie Valérie DONJON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR11 - Alpes

UMR n° 5130 – Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique (IMEP)

M. GÉRARD GHIBAUDO

M. PIERRE SAGUET

M. JEAN-LOUIS COUTAZ

DEC. n° 070095DR11 du 06-11-2007

Délégation est donnée à M. Gérard GHIBAUDO, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de la commande,

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GHIBAUDO, délégation de signature est donnée à M. Pierre SAGUET, professeur INPG, directeur adjoint de l'IMEP, et à M. Jean-Louis COUTAZ, professeur université de Savoie, directeur adjoint de l'IMEP, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Gérard GHIBAUDO dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 060037DR11 du 1^{er} février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR14 - Midi-Pyrénées

GDR n° 2613 - Systèmes de refroidissement diphasiques

MME CATHERINE COLIN

M. DENIS BOURREL

DEC. n° 070141DR14 du 23-10-2007

Délégation est donnée à Mme Catherine COLIN, directrice du GDR n° 2613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine COLIN, délégation de signature est donnée à M. Denis BOURREL, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2613 - Systèmes de refroidissement diphasiques

M. DENIS BOURREL

DEC. n° 070142DR14 du 23-10-2007

Délégation est donnée à M. Denis BOURREL, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine COLIN, directrice du GDR n° 2613

Informations générales

Textes signalés

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 16 novembre 2007 portant règlement de l'édition 2008 du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

JO du 24-11-2007, p. 19212, texte n° 28

Un dixième concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, ci-après dénommé « le concours », est organisé en 2008 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) et OSEO innovation. Ce concours a pour objectif de détecter et de faire émerger des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à un aide financière et à un accompagnement adapté.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Décret du 8 novembre 2007 portant nomination au conseil d'administration d'OSEO – Mme Astrid Milsan.

JO du 09-11-2007, p. 18444, texte n° 64

Mme Astrid Milsan, sous-directrice « Financement et compétitivité des entreprises » à la direction générale du Trésor et de la politique économique, est nommée au conseil d'administration d'OSEO en qualité de représentante de l'Etat, sur proposition du ministre chargé de l'économie, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de Mme Delphine d'Amarzit.

Décret du 8 novembre 2007 portant nomination au conseil de surveillance d'OSEO financement – Mme Astrid Milsan.

JO du 09-11-2007, p. 18444, texte n° 65

Mme Astrid Milsan, sous-directrice « Financement et compétitivité des entreprises » à la direction générale du Trésor et de la politique économique, est nommée en qualité de représentante de l'Etat au conseil de surveillance d'OSEO financement sur proposition du ministre chargé de l'économie, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de Mme Delphine d'Amarzit.

Décret du 8 novembre 2007 portant nomination au conseil d'administration d'OSEO garantie – M. Benoît Sellam.

JO du 09-11-2007, p. 18445, texte n° 66

M. Benoît Sellam, chef de bureau à la direction générale du Trésor et de la politique économique, est nommé en qualité de représentant de l'Etat au conseil d'administration d'OSEO garantie, au titre du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de Mme Astrid Milsan.

Décret du 13 novembre 2007 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public OSEO – M. François Drouin.

JO du 14-11-2007, p. 18668, texte n° 33

M. François Drouin est nommé au conseil d'administration d'OSEO en qualité de personnalité qualifiée en raison de son expérience en matière de conduite, d'accompagnement et de financement des projets d'innovation et des entreprises innovantes, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de M. Jean-Pierre Denis.

Décret du 19 novembre 2007 portant nomination du président du conseil d'administration de l'établissement public OSEO – M. François Drouin.

JO du 20-11-2007, p. 18965, texte n° 46

M. François Drouin est nommé président du conseil d'administration de l'établissement public OSEO en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de M. Jean-Pierre Denis.

Décret n° 2007-1629 du 19 novembre 2007 relatif à l'apport des biens, droits et obligations de l'Agence de l'innovation industrielle à l'établissement public industriel et commercial OSEO et à la société anonyme OSEO Innovation.

JO du 20-11-2007, p. 18959, texte n° 24

Arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination au conseil d'administration d'OSEO innovation.

JO du 10-11-2007, p. 18515, texte n° 57

Mme Astrid Milsan est nommée au conseil d'administration d'OSEO innovation en qualité de représentante de l'Etat sur proposition du ministre chargé de l'économie, en remplacement de Mme Delphine d'Amarzit.

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et les décrets n° 2002-62 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales et n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

JO du 20-11-2007, texte n° 39

Ministère de la culture et de la communication

Décret n° 2007-1527 du 24 octobre 2007 relatif au droit de réponse applicable aux services de communication au public en ligne et pris pour l'application du IV de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

JO du 26-10-2007, p. 17555, texte n° 29

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'Université de Rennes I, années 2004-2007.

CON. n° 070082DPA du 31-10-2007

UMR n° 6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

Partenaires : CNRS/Université de Rennes I

A compter du 1^{er} juillet 2007, M. Patrick BOUTHEMY, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Rennes I, années 2004-2007.

CON. n° 070085DPA du 21-11-2007

UMR n° 6553 - Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO)

Partenaires : CNRS/Université de Rennes I

A compter du 1^{er} septembre 2007, M. Jean-Sébastien PIERRE, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 6553 - Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'École normale supérieure de Paris, années 2006-2009.

CON. n° 070083DPA du 31-10-2007

UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre Aigrain

Partenaires : CNRS/École normale supérieure de Paris

A compter du 1^{er} janvier 2008, M. Jean-Marc BERROIR, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre Aigrain, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Poitiers, années 2004-2007.

CON. n° 070087DPA du 05-11-2007

UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

Partenaires : CNRS/Université de Poitiers

A compter du 1^{er} octobre 2007, M. Michel MOREAU, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Jacques DAVID.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Paris IV, années 2006-2009.

CON. n° 070081DPA du 07-11-2007

UMS n° 2418 - Histoire et archéologie maritimes

Partenaires : CNRS/Université de Paris IV

A compter du 1^{er} janvier 2007, M. Olivier CHALINE, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 2418 - Histoire et archéologie maritimes, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Jean-Pierre POUSSOU.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Paris Sud 11, années 2006-2009.

CON. n° 070084DPA du 31-10-2007

FR n° 2764 - Fédération lumière matière (LUMAT)

Partenaires : CNRS/Université Paris Sud 11

A compter du 1^{er} mai 2007, M. Christian BOULET, professeur des universités, est nommé directeur de FR n° 2764 - Fédération lumière matière (LUMAT), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

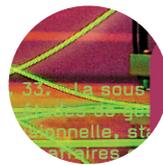
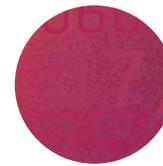
31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

